



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 8 / 1 1 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 2 8 / 1 1 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : F-052-24-C-0260

1 Intitulé du projet

Réaménagement et renaturation du parking de la Grande Côte (La Barre de Monts - 85)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Océan Marais de Monts

Raison sociale

Communauté de Communes

N° SIRET

2 4 8 5 0 0 2 5 8 0 0 0 4 6

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

LAUNAY

Prénom(s)

Véronique

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. a)	Aires de stationnement ouvertes au public comprenant un total de 85 places.
14.	Tous travaux, ouvrages ou aménagements dans les espaces remarquables du littoral

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à réaménager et renaturiser le parking de la Grande Côte.

Le projet comprend le réaménagement de la voie verte et de la route, la création d'un carrefour d'accès au camping du Grand Corseau, le déplacement de l'aire de containers, le développement de la végétation, un arrêt de bus/car, une boucle de retournement en lieu et place du rond point actuel, une zone limitée pour le stationnement des camping-cars, une zone de stationnements limitée aux véhicules de moins de 2m de hauteur (portique à l'entrée), des stationnements vélo, une aire d'accueil VVT/Trail/Marche nordique ainsi qu'une zone de pique-nique. Le bâtiment de l'école de char à voile ainsi que le blockhaus sont conservés.

Aucun travaux de démolition n'est prévu.

L'ensemble des éléments est présenté en Annexe 5.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans la continuité de travaux réalisés actuellement dans le cadre du raccordement électrique du parc éolien offshore. Il consiste à revaloriser cet espace en améliorant sa distribution, les conditions d'accueil et en développant les mobilités douces (vélos et piétons prioritaires). La renaturation du site va permettre le développement de la végétation en périphérie des zones de stationnement par extension de la dune grise et de la dune boisée (Annexe) 5). Le réaménagement du site va permettre la désimperméabilisation de 5 250 m².

Le nombre de stationnements sera réduit : 160 places voitures actuellement contre 85 places après aménagement.

La commune souhaite profiter des travaux actuels (RTE) ainsi que de la période faiblement touristique pour la réalisation de ce projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les grandes étapes de travaux à prévoir sont les suivantes:

- Phase Installation et travaux sur les existants (accès chantier, raccordements provisoires, piquetages, signalétiques, dépose d'émergents sur les bordures du site / dépose, protection et travaux sur les réseaux)
- Pluvial (orientation des eaux pluviales vers les espaces en creux, pose ponctuelle de réseaux en traversée de cheminement)
- Décapages, terrassements et structures (décapage des structures existantes, nivellement et mise à niveau)
- Aménagements et revêtements (empierrements, finition enrobés, grenailage, revêtements sablés, signalétique)

L'ensemble de ces étapes est développé en Annexe 13.

Le démarrage du chantier est prévu courant septembre 2025. La fin des travaux est prévue pour janvier 2026.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le réaménagement de la zone va permettre le stationnement de 85 véhicules :

- 72 emplacements (dont 2 PMR) seront disponibles dans la zone principale. Cette dernière sera équipée d'un portique fixe à l'entrée avec limitation à 2m de hauteur (limite l'accès des camping-cars).
- 12 emplacements disponibles en bordure Nord de la voie d'accès;
- 1 emplacement réservé pour les cars/navettes/bus (arrêt sécurisé avec accès voie verte directement).

La voie verte permettra un accès sécurisé pour les vélos et piétons jusqu'à la plage et l'école de chars à voile (stationnements des cycles via les appuis vélos à l'extrémité Ouest du projet, aire d'accueil pour VTT/Trail ou encore marche Nordique, espace de repos/pique-nique).

Le réaménagement de ces espaces permettra une optimisation des différentes zones, une circulation plus fonctionnelle et sécurisée (cheminements piétons et traversées voie verte identifiés au sol).

La mise en place de clôtures le long des zones circulées permettra d'éviter les accès vers les espaces naturels.

Il n'est pas prévu de démanteler le site.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'Aménager (Le Vâtre - 2024)

Dossiers d'incidences Natura 2000 et de dérogation d'espèces protégées (ONF - 2024)

Dossier commission des Sites (Océan Marais de Monts)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise totale du site	13 400 m ²
Nombre de stationnements voitures avant / après aménagement	160 places / 85 places
Surfaces désimperméabilisées / Surfaces devenant imperméables	6 415 m ² / 1 165 m ²
Emprise extension d'une grise / extension d'une boisée	3 120 m ² / 2 365 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " N Lat. : ° , " W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune de La Barre de Monts est régie par un PLU dont la dernière procédure a été approuvée le 24/10/2024 (Annexe 3). Le projet s'étend sur les zonages N121-23, Neq, NL1 et NT.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en ZNIEFF de type 2 (520005757 - Forêt, dunes et littoral des Pays de Monts) et en partie dans la ZNIEFF de type 1 (520012233 - Dunes et Forêt de la Barre de Monts Notre Dame de Monts - Annexe 8)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est assujettie aux dispositions de la loi littorale (n°86-2 du 3 janvier 1986). Aucune nouvelle construction ne sera réalisée (Annexe 3 - Document d'urbanisme)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le tronçon de la RD38 qui passe au-dessus du projet est cartographié sur la carte de type A indicateur Lden (zone exposée au bruit des grandes infrastructures de transport (période de 24h).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche est situé à 680 m au Nord-Est du projet (Tour-phare métallique de Fromentine)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune flore caractéristique de zone humide n'a été identifiée lors des inventaires. Le projet se situe sur des sols sableux dunaires perméables. Ils ne sont pas caractéristiques de zone humide (Annexe 10).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRL Baie de Bourgneuf : L'extrémité Est du projet se situe en Zone Rouge d'interdiction RN (carte aléa actuel et carte aléa 2100 - Annexe 9)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé le 30 décembre 2015
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se trouve à 5 km au Nord-Est du projet (Le passage du Gois)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie Ouest du site est incluse dans les zonages ZPS (FR5212009 Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutiet et Forêt de Monts) et ZSC (FR52000653 Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutiet et Forêt de Monts). La partie Sud-Est se situe uniquement dans le zonage ZPS. Le projet a fait l'objet d'une étude d'incidences Natura 2000 (ONF - 2024 - Annexe 12).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à environ 2 km au Nord-Est (Le passage du Gois, l'Ile de la Crosnière et le Polder de Sébastopole).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le réaménagement du site entraînera un excédent de matériaux. Une partie pourra être réutilisée in situ (utilisation des matériaux excavés pour la structure des nouveaux revêtements) et le reste sera évacué.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de matériaux nécessaires aux revêtements de sols de type enrobé/enrobé grenailé/sable stabilisé...
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrassements nécessiteront des remaniements de l'horizon sableux en place

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est déjà desservi par les différents réseaux. La station d'épuration de la commune présente une capacité nominale de traitement de 12 900 EH. En 2022 (dernier bilan disponible), elle présentait des résultats conformes en équipement mais pas en performance et une charge maximale d'entrée de 7 259EH (56%). Les nouveaux aménagements n'apporteront pas de modification par rapport au fonctionnement actuel.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrachage de 410 m linéaire de haie arbustive horticole (Eleagnus). Les travaux seront effectués hors période de nidification (pas d'impact sur les oiseaux). Cinq espèces floristiques protégées ont été identifiées sur l'emprise du projet. La phase travaux va perturber les populations existantes. Cet impact a fait l'objet d'un dossier de dérogation espèces protégées (Cf. Annexe 12)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'a ni d'impacts, ni d'effets dommageables significatifs sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (cf. Annexe 12)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet permet la réduction des sols artificialisés (extension de la dune sur 5 485 m ²).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par les risques (Annexe 9) : - Pollution des sols (risque non connu sur la zone de projet) ; - Lié au transport de matières dangereuses (projet non concerné - RD38 concernée)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par les risques (Annexe 9) : - Risques littoraux/inondation (extrémité Est concernée) ; - Retrait gonflement des argiles (projet non concerné/sable dunaire) ; - Risque sismique (aléa modéré) ; - Risque feu de forêt (projet concerné) ; - Risque mouvements de terrain (extrémité Est concernée) ; - Risque radon (risque faible) ; - Risque vents violents (projet concerné)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase chantier : Circulation des véhicules de chantier. Phase d'exploitation : Ce secteur sera fréquenté par tout type de véhicule (voitures, camping-cars, vélos, trottinettes, véhicules de service pour la STEP, camions pour collecte des déchets...). Sa fréquentation augmentera en période estivale, mais le nombre de places disponibles sera diminué.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier sera source de bruit. Des émergences sonores sont susceptibles d'être engendrées par la fréquentation du site (trafic routier, vie quotidienne ...)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les nuisance sonores peuvent provenir de la circulation sur la RD 38 ainsi que des animations estivales sur les sites touristiques voisins.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet en lui même n'engendre pas d'odeurs. Les voitures des usagers peuvent générer des odeurs via les gaz d'échappement (de moins en moins avec le développement de l'électrique).
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La station d'épuration est susceptible de générer des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations sont possibles en phase travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun candélabre ou autre type de source lumineuse n'est prévu sur le projet.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront orientées et infiltrées in situ.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Infiltration dans l'horizon sableux.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sanitaires déjà présents dans le bâtiment de l'école de char à voiles seront conservés (pas de modification par rapport à la situation actuelle). Les aménagements n'apporteront pas de modification par rapport au fonctionnement actuel. Les effluents sont dirigés vers la station d'épuration située à 150m du bâtiment (station conforme en équipement, mais pas en performance / Capacité nominale 12 900 EH - Charge maximale en entrée 7 259 EH)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, les déchets issus du BTP seront autant que possible recyclés ou valorisés. Le point d'apport volontaire existant (emballages, verres et ordures ménagères) sera déplacé de 270m à l'Est. En phase d'exploitation, le projet n'est pas de nature à engendrer la production de déchets dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur conserve sa fonction initiale de zone de stationnement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet sont susceptibles d'être cumulées avec les travaux réalisés par RTE (travaux en cours).
"Raccordement Electrique Terrestre du parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier: Dossier d'autorisation".

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Plusieurs mesures permettant d'éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement ou la santé humaine ont été retenues, notamment :

- favoriser les revêtements perméables et semi-perméables
- étendre la surface de dune grise et de dune boisée
- gestion des eaux pluviales par infiltration in situ

Le développement de la séquence ERC est présenté en Annexe 11.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection d'eau destinée à la consommation humaine. Son extrémité Est est en zone RN mais le projet n'y prévoit pas de remblais ni de construction (pas de modification des revêtements). Le projet reste potentiellement exposé à un risque de feu de forêt et vent violent. Il se situe en zones N121-23, Neq, NL1 et NT, sur l'emprise même du parking actuel. Aucune construction n'est prévue. Le réaménagement tend à la désimperméabilisation du site (réduction de l'artificialisation des sols, augmentation de l'emprise dune grise/dune boisée) et à une diminution du nombre de stationnements. Le projet est situé en partie en Natura 2000 (dossier d'incidences Natura 2000 réalisé) et dans 2 zonages ZNIEFF. Un dossier de dérogation d'espèces protégées a également été réalisé. Les travaux seront effectués hors période sensible pour l'avifaune. Au regard de ces éléments, il ne paraît pas justifié d'effectuer une évaluation environnementale de ce projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Localisation du projet par rapport aux ZNIEFF et autres zonages écologiques réglementaires (partie 5) Annexe 9 - Risques naturels et technologiques (parties 5 et 6.1)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 10 - Diagnostics environnementaux (partie 6.1) Annexe 11 - Développement de la séquence ERC (partie 6.5) Annexe 12 - Evaluation des Incidences Natura 2000 (parties 5 et 6.1)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 13 - Notice VRD (partie 4.3.1)	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom LAUNAY

Prénom Véronique

Qualité du signataire Présidente

À Saint Jean de Monts

Fait le 2 / 2 / 1 / 1 / 2 / 0 / 2 / 4



Signature du (des) demandeur(s)

ANNEXES A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

REAMENAGEMENT ET RENATURATION DU PARKING DE LA GRANDE CÔTE

ROUTE DE LA GRANDE COTE
LA BARRE DE MONTS (85)

Edition : 22/11/2024

SOMMAIRE

ANNEXE 1 - INFORMATIONS NOMINATIVES RELATIVES AU MAITRE D'OUVRAGE OU PÉTITIONNAIRE

ANNEXE 2 - DÉCISION ADMINISTRATIVE SOUMETTANT LE PROJET AU CAS PAR CAS SI CLAUSE FILET

ANNEXE 3 - SITUATION DU PROJET

ANNEXE 4 - PHOTOGRAPHIES DU SECTEUR

ANNEXE 5 - PLAN DE COMPOSITION DU PROJET

ANNEXE 6 - PLAN DES ABORDS DU PROJET

ANNEXE 7 - LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000 LES PLUS PROCHES

ANNEXE 8 - LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX ZNIEFF ET AUTRES ZONAGES ECOLOGIQUES D'INVENTAIRES

ANNEXE 9 - RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

ANNEXE 10 - DIAGNOSTICS ENVIRONNEMENTAUX

ANNEXE 11 - DEVELOPPEMENT DE LA SEQUENCE ERC

ANNEXE 12 - EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

ANNEXE 13 - NOTICE VRD

→ Pièce confidentielle non publiée sur internet / Pièce jointe en accompagnement du dossier CERFA

→ Non concerné par la clause filet.

ANNEXE 3 - SITUATION DU PROJET

Plan de situation au 1/25 000

Le projet se situe sur la partie Nord-Ouest de la commune de la Barre de Monts, à l'extrémité Ouest de la Route de la Grande Côte.

Coordonnées (centre du projet) :

Projection	Unité	Longitude (X)	Latitude (Y)
Géographique - WGS84 (EPSG 4326)	Degré décimaux	-2,152555	46,885204
Lambert 93 (EPSG 2154)	Mètres	307921	6655577
Lambert CC47	Mètres	1307594	6200148

Projet : Parking de la Grande Côte
LA BARRE DE MONTS (85)

Légende

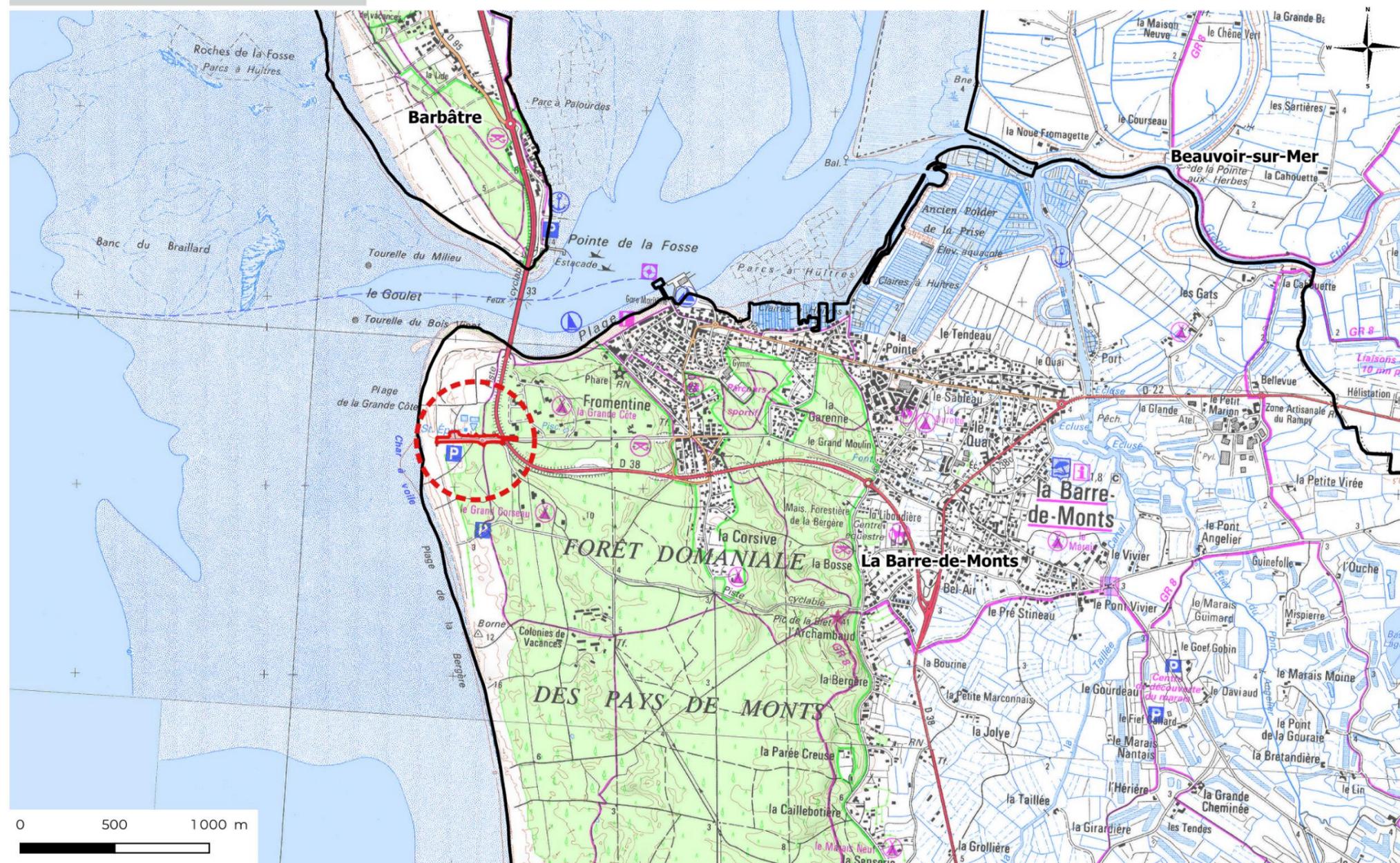
- ▭ Projet
- Limites communales

Carte : Localisation du projet
IGN 1/25000

Réalisation :
OCE - 10/2024



Source :
SCAN 25 2016



0 500 1000 m

Extrait cadastral

Commune	Code postal	Préfixe de la parcelle	Section	Numéro de parcelle	Superficie cadastrée (m ²)	Emprise concernée - Surface bornage (m ²)
La Barre de monts	85 550	000	A	1568	35 380	53
La Barre de monts	85 550	000	A	1571	152 733	4 125
La Barre de monts	85 550	000	A	1701	24 000	2 960
La Barre de monts	85 550	000	A	1702	176 055	1 710

Une partie du projet est située sur la voie publique (8848 m²). Elle appartient au domaine non cadastré → **Surface totale du projet : 13 400 m²**

Projet : Parking de la Grande Côte
LA BARRE DE MONTS (85)

Carte : Limites cadastrales

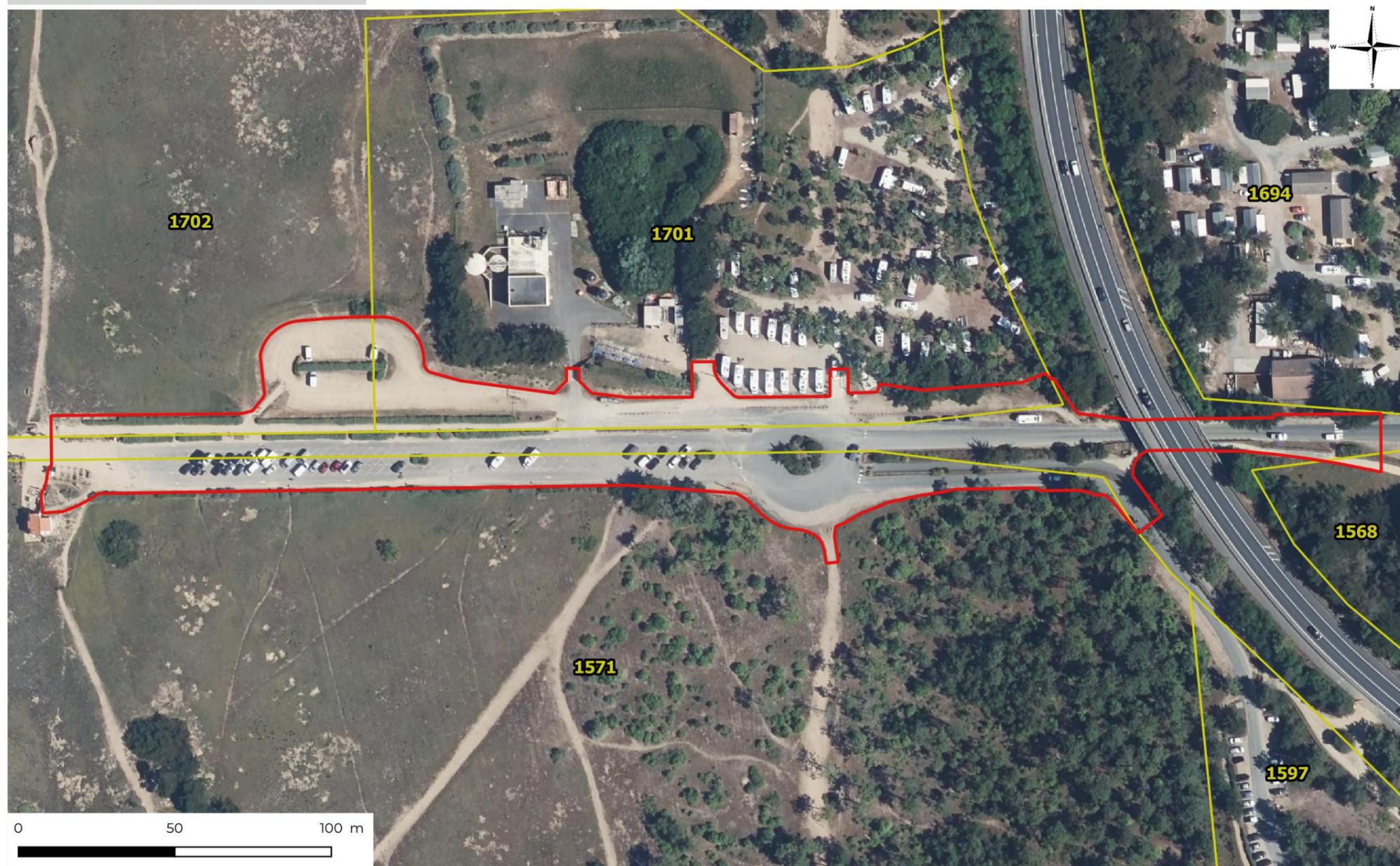
Légende

- Projet
- Cadastre

Réalisation :
OCE - 10/2024



Source :
SCAN 25 2016



Document d'urbanisme

La commune de La Barre de Monts est régie par un PLU dont la dernière procédure a été approuvée le 24/10/2024. D'après ce document, le projet s'étend sur les secteurs suivants :

- Zone N 121-23
- Zone Neq
- Zone NL1
- Zone NT

→ Zone N121-23

Espaces terrestres, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral, et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques. Ce secteur correspond aux espaces présentant un caractère remarquable au titre du Code de l'Urbanisme et situés à l'intérieur des Espaces Proches du Rivage. Sur ce secteur

1. Les cheminements piétonniers et cyclables, les sentes équestres ni cimentés, ni bitumés, les objets mobiliers destinés à l'accueil ou à l'information du public, les postes d'observation de la faune ainsi que les équipements démontables liés à l'hygiène et la sécurité lorsque leur localisation dans ces espaces est rendue nécessaire par l'importance de la fréquentation du public. Ces aménagements doivent être conçus de manière à permettre un retour du site à l'état naturel ;
2. Les Aires de stationnement indispensables à la maîtrise de la fréquentation automobile et à la prévention de la dégradation de ces espaces par la résorption du stationnement irrégulier, sans qu'il en résulte un accroissement des capacités effectives de stationnement, à condition que ces aires ne soient ni cimentées ni bitumées et qu'aucune autre implantation ne soit possible. Ces aménagements doivent être conçus de manière à permettre un retour du site à l'état naturel.

→ Zone Neq

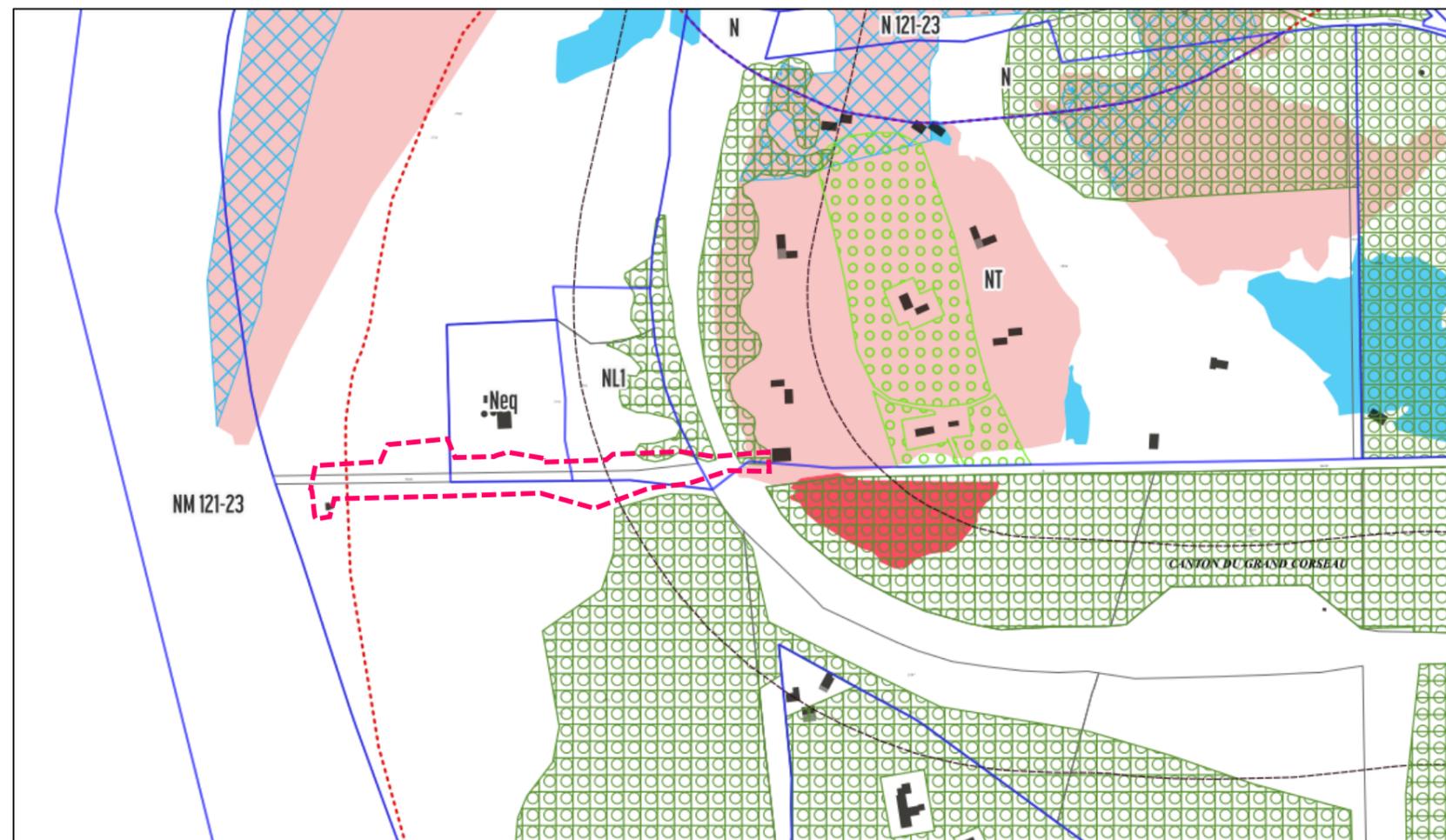
Milieux naturels ou agricoles accueillant des équipements d'infrastructure structurants (station d'épuration de la Grande Côte, bassins de lagunage à la Braconnière, centre de transfert / déchetterie (Les Cinq Journaux)).

→ Zone NL1

Secteurs Naturel de Loisirs à préserver au sein desquels des aménagements légers de valorisation du site et de développement d'une offre de loisirs peuvent être autorisés via la réalisation de constructions (car continuité de l'urbanisation). Le sous-secteur NL1 est délimité au Porteau et plage de la Grande Côte afin de permettre également une valorisation touristique mais sans constructions nouvelles (discontinuité de l'urbanisation).

→ Zone NT

Équipement d'hébergements touristiques situés au sein de la forêt domaniale et dans laquelle seule l'évolution limitée du bâti est autorisée.



ANNEXE 4 - PHOTOGRAPHIES DU SECTEUR

Environnement proche

Le parking se situe à l'extrémité Ouest de la Route de la Grande Côte. Il permet ainsi aux automobilistes de pouvoir se garer à proximité de la plage et de l'école municipale de char à voile. L'aire de camping-car et la station d'épuration sont accessibles par le Nord de la voie. Des cheminements piétons et voies cyclables sont présents de part et d'autre de cet axe. La capacité actuelle de stationnement est de 160 places pour véhicules légers. La fréquentation du site par les camping-cars abaisse la capacité à 110/130 places réelles.

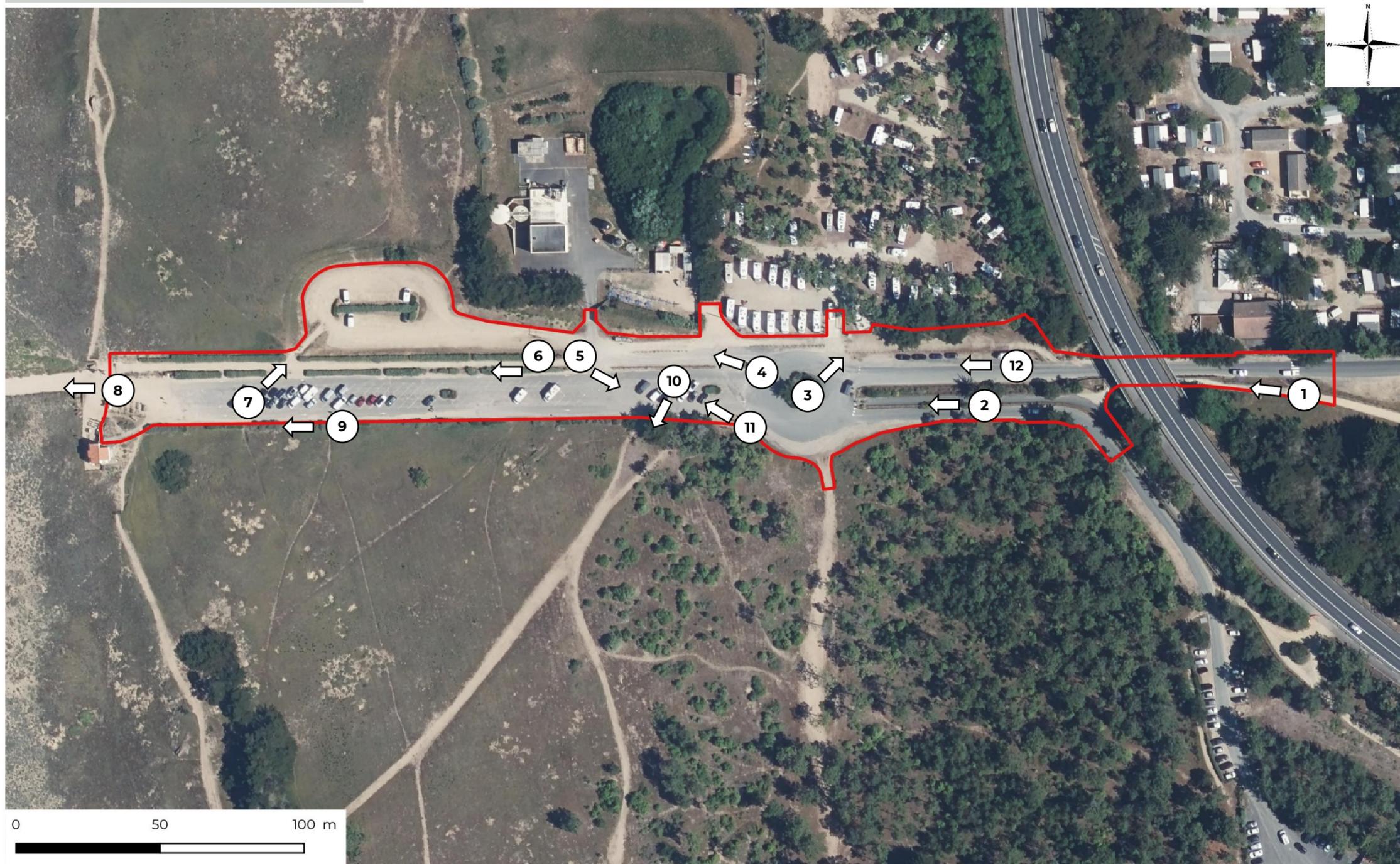
Projet : Parking de la Grande Côte
LA BARRE DE MONTS (85)

Légende
 Projet

Réalisation : 
OCE - 10/2024
INGÉNIERE DE L'AMÉNAGEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Carte : Photographie aérienne de la
zone étudiée - 2022

Source :
BD ORTHO HR 2022 - 085



REAMENAGEMENT ET RENATURATION DU PARKING DE LA GRANDE COTE - LA BARRE DE MONTS



Cliché photo du 11/07/2024



Cliché photo du 11/07/2024



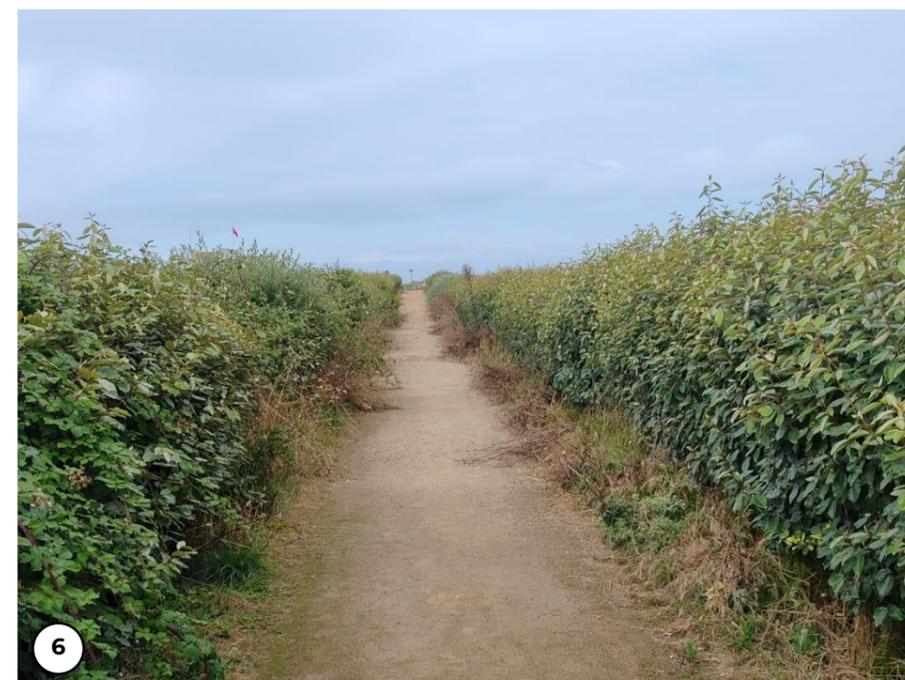
Cliché photo du 11/07/2024



Cliché photo du 11/07/2024



Cliché photo du 11/07/2024



Cliché photo du 11/07/2024



Cliché photo du 11/07/2024



Cliché photo du 11/07/2024



Cliché photo du 11/07/2024



Cliché photo du 11/07/2024



Cliché photo du 11/07/2024

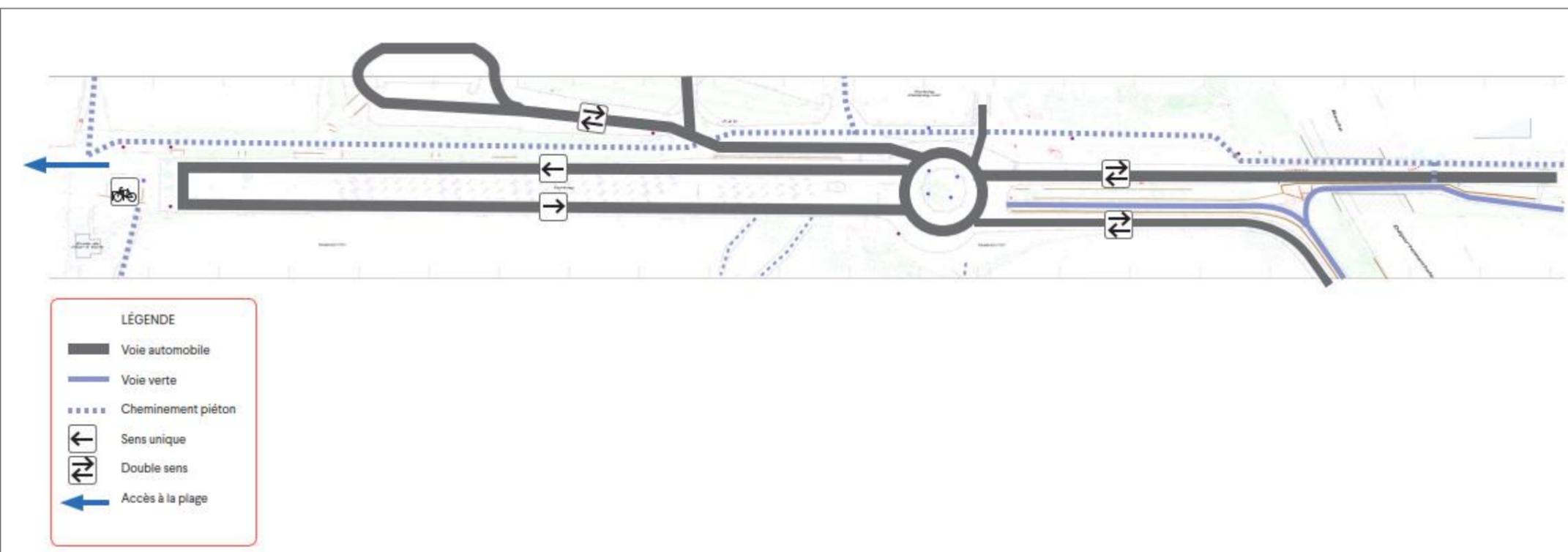


Cliché photo du 11/07/2024

Répartition actuelle des stationnements et organisation de la circulation

Sources : Le Vôte Paysage Urbanisme - extrait APD

Existant



Projet : Parking de la Grande Côte
LA BARRE DE MONTS (85)

Légende

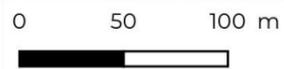
 Projet

Réalisation :
OCE - 10/2024



Carte : Photographie aérienne de la
zone étudiée - 2022

Source :
BD ORTHO HR 2022 - 085





Parcelles du projet dans son environnement lointain

Historique de l'occupation des sols

Dès les années 60, les véhicules viennent se stationner au bout du chemin menant à la mer. Le pont de Noirmoutier est construit au tout début des années 70. Par la suite, le secteur se développe rapidement : En 1974, le parking s'est allongé, la station d'épuration est en construction, et le tourisme se développe aux alentours (campings). Depuis la fin des années 80, le secteur a très peu évolué. L'aire de stationnement des camping-cars se développe au début des années 2000.

→ Comparaison rapide des photos aériennes 1989/2022



→ Vues aériennes du site entre 1950 et 2019

Projet : Parking de la Grande Côte
LA BARRE DE MONTS (85)

Carte : Photographie aérienne de la zone étudiée - 1950

Légende
 Projet



0 50 100 m

Réalisation : OCE
OCE - 10/2024

Source : Photographie aérienne - Région Pays de la Loire - 1950 - Mosaïque complète



Projet : Renaturation du parking de la Grande Côte - La Barre de Monts (85)

Carte : Photographie aérienne de 1971

Légende
 Emprise du projet



0 75 150 m

Réalisation : OCE
OCE - 10/2024

Sources : IGN - Remonter le temps



REAMENAGEMENT ET RENATURATION DU PARKING DE LA GRANDE COTE - LA BARRE DE MONTS

Projet : Renaturation du parking de la Grande Cote - La Barre de Monts (85)
 Carte : Photographie aérienne de 1979

Légende
 Emprise du projet

Réalisation : OCE - 10/2024
 Sources : IGN - Remonter le temps



Projet : Parking de la Grande Côte LA BARRE DE MONTS (85)
 Carte : Photographie aérienne de la zone étudiée - 2001

Légende
 Projet

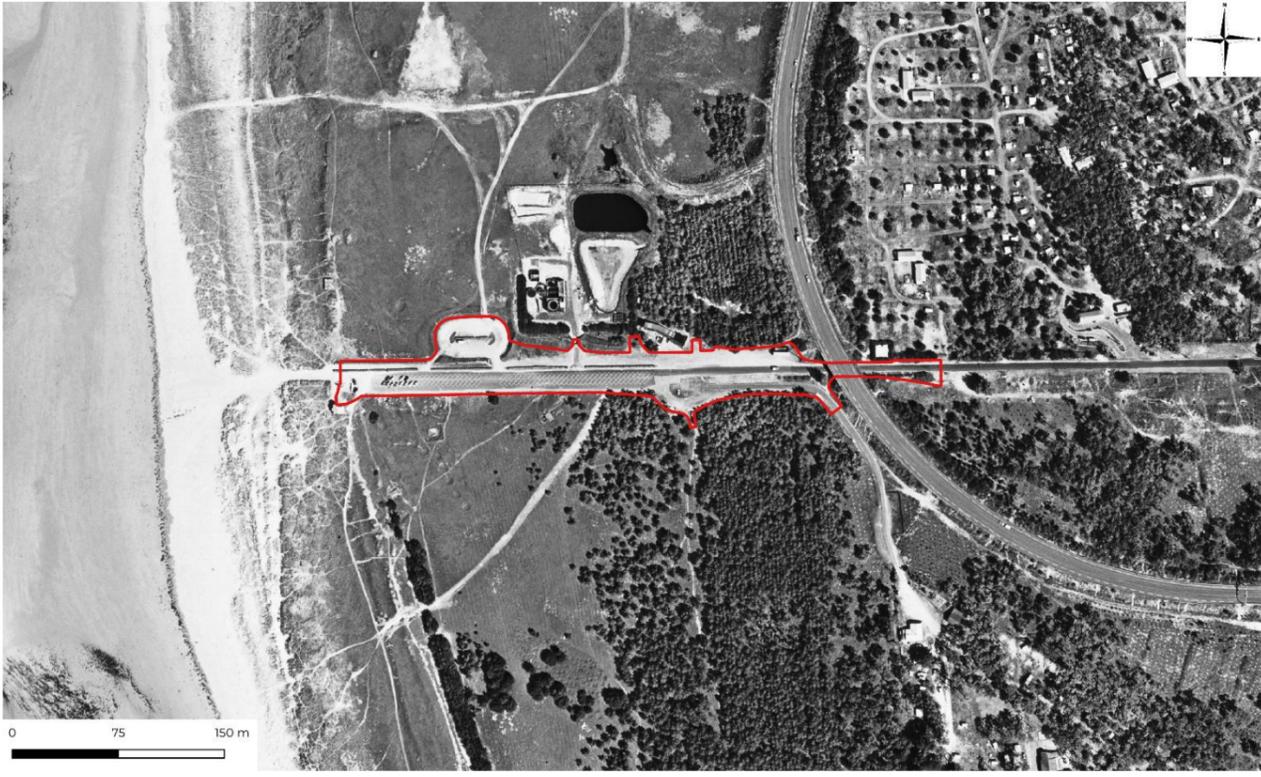
Réalisation : OCE - 10/2024
 Source : BD ORTHO® 2001 - 85



Projet : Renaturation du parking de la Grande Cote - La Barre de Monts (85)
 Carte : Photographie aérienne de 1989

Légende
 Emprise du projet

Réalisation : OCE - 10/2024
 Sources : IGN - Remonter le temps



Projet : Parking de la Grande Côte LA BARRE DE MONTS (85)
 Carte : Photographie aérienne de la zone étudiée - 2006

Légende
 Projet

Réalisation : OCE - 10/2024
 Source : BD ORTHO® 2006 - 85



REAMENAGEMENT ET RENATURATION DU PARKING DE LA GRANDE CÔTE - LA BARRE DE MONTS

Projet : Parking de la Grande Côte
LA BARRE DE MONTS (85)

Légende
[Red outline] Projet

Carte : Photographie aérienne de la
zone étudiée - 2016

Réalisation : OCE
OCE - 10/2024
OCE
OFFICE D'ÉTUDES
D'AMÉNAGEMENT
ET D'ENVIRONNEMENT

Source :
BD ORTHO® 2016 - 085



Projet : Parking de la Grande Côte
LA BARRE DE MONTS (85)

Légende
[Red outline] Projet

Carte : Photographie aérienne de la
zone étudiée - 2019

Réalisation : OCE
OCE - 10/2024
OCE
OFFICE D'ÉTUDES
D'AMÉNAGEMENT
ET D'ENVIRONNEMENT

Source :
BD ORTHO HR 2019 - 085



ANNEXE 5 - PLAN DE COMPOSITION DU PROJET

Dans le cadre de sa politique environnementale, la Communauté de Communes a aménagé des parkings d'accès aux plages dans les années 90, le long de ses 19 Km d'estran sur les Communes de Notre-Dame-de-Monts, Saint-Jean-de-Monts et La Barre-de-Monts.

Le parking de la Grande Côte correspond à la zone de stationnement la plus importante. Il connaît actuellement d'importants travaux, réalisés dans le cadre du raccordement électrique du parc éolien offshore dont l'activité devrait débuter à la fin de l'année 2025.

Au regard des travaux réalisés par RTE, des aménagements existants qui ne correspondent plus aux attentes actuelles et aux multiples usages rencontrés sur ce site, la Commune souhaite réaliser des travaux d'aménagement de ce parking afin de créer un espace public de qualité, disposant d'une intégration paysagère aboutie et valorisant ces espaces naturels.

Le réaménagement consiste donc à améliorer la distribution des espaces, des conditions d'accueil, et l'esthétique des lieux en développant les mobilités douces (vélos, piétons prioritaires) et d'organiser la fréquentation (diminution du nombre de places de stationnement, conservation des accès aux campings, séparation des flux voitures, vélos, piétons) tout en tenant compte des contraintes d'accès (station d'épuration, aire de campings cars, accès base de voile, liaisons piétonnes vers le remblai de la commune de la Barre-de-Monts) ...

Le projet comprend :

- Une réduction du nombre de places de stationnement : 160 places théoriques aujourd'hui (stationnements réels de 110/130 places du fait des camping-cars) à 85 places ;
- Une **réduction des sols artificialisés, permettant une extension de la dune sur 5 485 m²** : extension de la dune grise sur 3120 m² et de la dune boisée sur 2365 m² ;
- Une sécurisation des modes de déplacements doux, notamment des cycles, avec la création d'une voie verte ;
- La création d'un carrefour d'accès au camping du Grand Corseau ;
- L'installation d'un portique fixe pour empêcher l'accès des camping-cars sur les zones non dédiées.



Vue aérienne du site de la Grande Côte - Source : Communauté de communes Océan-Marais de Monts - Cahier des charges de la mission

Renaturer ce parking est un projet vertueux pour plusieurs raisons. Il permettra de :

- ✓ diminuer la surface minéralisée en la remplaçant par des sols en sables stabilisés ou en revêtement type « Vegecol® » selon les usages, et par une végétation autochtone, notamment en profitant de la banque de graines disponible dans le sol sur place et en complétant manuellement* la colonisation si la dynamique est moins forte que prévue,
- ✓ augmenter les surfaces de dune grise de plus de 0,3 hectares et de dune boisée de plus de 0,2 hectares,
- ✓ favoriser une mobilité durable et toujours plus douce, en diminuant le nombre de places de parking automobile, en agrandissant le parking vélo et en garantissant la sécurisation des piétons,
- ✓ préserver les espaces naturels grâce à l'installation de clôtures, fils lisses et autres mobiliers destinés à canaliser le public. Ce sera aussi le moyen de lutter contre les divagations et les impacts sur la faune et la flore,
- ✓ supprimer les espèces allochtones et les espèces exotiques envahissantes comme les Yuccas, Eleagnus et autres pourpiers de mer.

*L'ONF mène aujourd'hui des expérimentations de plantation d'un cortège floristique dunaire local (après récolte de graines sur site, germination en pépinière et plantation des plans) en vue d'assister et soutenir la dynamique de végétation des dunes blanches pour consolider le cordon dunaire dans les zones en érosion.

Source : ONF - 2024 (Etude d'incidence Natura 2000)



Figure 1: Plan masse du projet (LE VOTRE & OCE - 15/10/2024)

- Extension de la dune grise : 3120m²
- Extension de la dune boisée : 2365m²

Nota : l'extension des dune grise et boisée se fait :

- sur des surfaces déminéralisées
- sur des surfaces perméables existantes avec une végétation non indigène



Figure 2 : Localisation des zones désartificialisées au profit de la dune (LE VOTRE - 04/10/2024)



- Surfaces imperméables devenant :
 - perméables : 2765m²
 - semi-perméables : 1650m²
- Surfaces semi-perméables devenant :
 - perméables : 2000m²
 - imperméables : 370m²
- Surfaces perméables devenant :
 - semi-perméables : 615m²
 - imperméables : 180m²
-

Figure 3 : Identification des changements de perméabilité (LE VOTRE - 04/10/2024)

ANNEXE 6 - PLAN DES ABORDS DU PROJET

La zone d'étude fait la transition entre zone aménagée et bord de mer.

Projet : Renaturation du parking de la Grande Côte - LA BARRE DE MONTS (85)

Légende
[Red outline box] Projet

Réalisation : **OCE**
OCE - 10/2024
INGENIERE DE L'AMENAGEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Carte : Occupation des sols
Environnement lointain

Source :
BD ORTHO HR 2022 - 085



ANNEXE 7 - LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000 LES PLUS PROCHES

La partie Ouest du site est incluse dans les zonages ZPS (FR5212009 Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts) et ZSC (FR52000653 Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts). La partie Sud-Est se situe uniquement dans le zonage ZPS.

Projet : Parking de la Grande Côte
LA BARRE DE MONTS (85)

Carte : Localisation du projet par
rapport aux sites Natura 2000

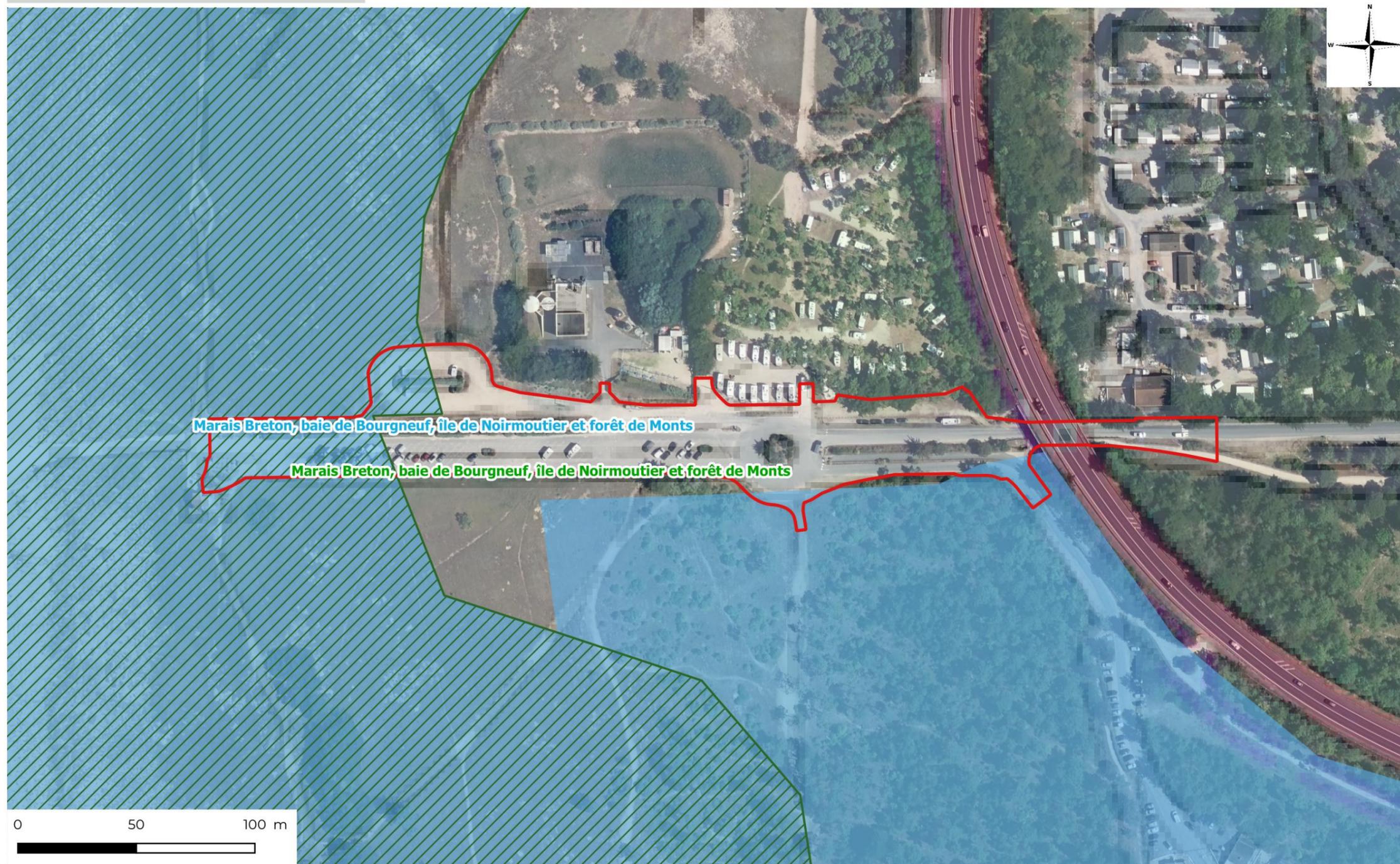
Légende

- Projet
- ZPS (Natura 2000)
- ZSC (Natura 2000)

Réalisation :
OCE - 10/2024



Source : INPN-MNHN,
SCAN Express Classique 25



ANNEXE 8 - LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX ZNIEFF ET AUTRES ZONAGES ECOLOGIQUES D'INVENTAIRES

Le projet est situé en ZNIEFF de type 2 (520005757 - Forêt, dunes et littoral des Pays de Monts) et en partie dans la ZNIEFF de type 1 (520012233 - Dunes et Forêt de la Barre de Monts Notre Dame de Monts).

Projet : Parking de la Grande Côte
LA BARRE DE MONTS (85)

Carte : Localisation du projet par
rapport aux ZNIEFF

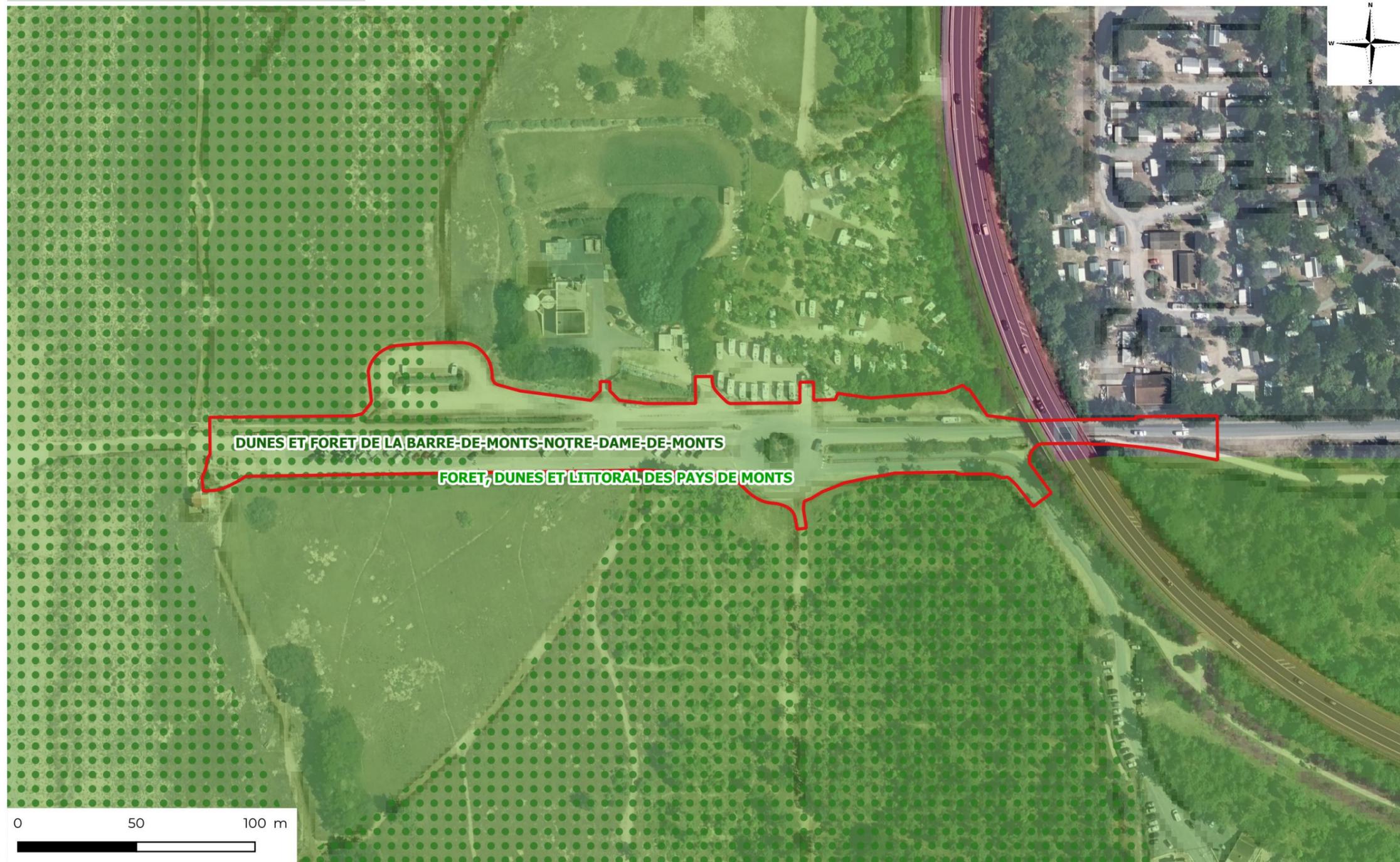
Légende

- Projet
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2

Réalisation : **OCE**
OCE - 10/2024
INGENIERIE DE L'AMENAGEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Source : INPN-MNHN,
SCAN Express Classique 25

Le projet se situe également dans le
périmètre de la SCAP025 « ILE DE
NOIRMOUTIER, FORET DE MONTS A
LA BARRE-DE-MONTS ET MARAIS
BRETON DE NOTRE-DAME-DE-
MONTS A BOUIN »



Risques majeurs - DDRM Vendée

D'après le dossier départemental des risques majeurs de Vendée (dernière édition 2024), la commune de La Barre de Monts est concernée par différents risques.

Code INSEE	Communes	Risques littoraux		Risque inondation	Risque mouvement de terrain		Risque sismique	Risque feu de forêt	Risque météorologique	Risque radon	Risque industriel	Risque rupture de barrage	Risque transport de matière dangereuse	Risque minier	Risque radiologique
		Submersion marine	Erosion littorale		Cavité/éboulement	Retrait/gonflement des argiles									
85152	Les Achards														
85001	L'Aiguillon-la-Presqu'île														
85002	L'Aiguillon-sur-Vie														
85003	Aizenay														
85004	Angles														
85005	Antigny														
85006	Apremont														
85008	Aubigny-Les-Clouzeaux														
85009	Auchay-Sur-Vendée														
85010	Avrillé														
85011	Barbâtre														
85012	La Barre-de-Monts														
85013	Bazoges-en-Pailers														
85014	Bazoges-en-Pareds														
85015	Beaufou														
85016	Beaulieu-sous-la-Roche														
85017	Beaurepaire														
85018	Beauvoir-sur-Mer														
85019	Bellevigny														
85020	Benet														
85021	La Bernardière														
85022	Le Bernard														
85023	Bessay														
85024	Bois-de-Cené														
85025	La Boissière-de-Montaigu														

Source : Dossier départemental des Risques Majeurs - Département de la Vendée

Risques naturels

Les informations qui suivent sont issues de <https://www.georisques.gouv.fr>

→ Inondation

à mon adresse : EXISTANT

sur ma commune : EXISTANT

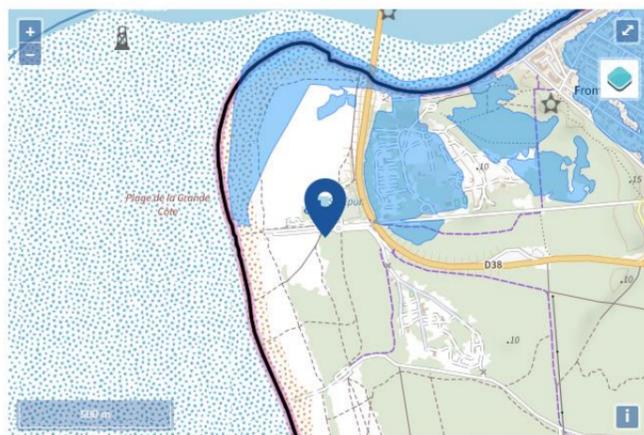
← Retour à la liste des risques

Définition du risque

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

[En apprendre plus sur le risque inondation](#)

Périmètre des servitudes d'utilité publique d'un PPR



Légende : ■ Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

⇒ Les terrains sont placés sur le secteur dunaire. Aucun cours d'eau ne se trouve à proximité du site. Ils ne sont pas concernés par un risque d'inondation terrestre.

Risques liés aux remontées de nappe



Légende :

■ Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE	■ Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE	■ Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave fiabilité FORTE
■ Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE	■ Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE	■ Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave fiabilité MOYENNE
■ Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE	■ Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE	■ Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave fiabilité FAIBLE
■ Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE	■ Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE	■ Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave fiabilité INCONNUE

⇒ Commune concernée par 4 événements CATNAT (Catastrophe Naturelle) de type inondation et/ou coulée de boue. Pas d'information sur le secteur d'étude. Le projet est soumis aux risques inondation par débordement de nappe (fiabilité faible) et inondation de cave (fiabilité moyenne).

à mon adresse : **PAS DE RISQUE CONNU**

sur ma commune : **EXISTANT**

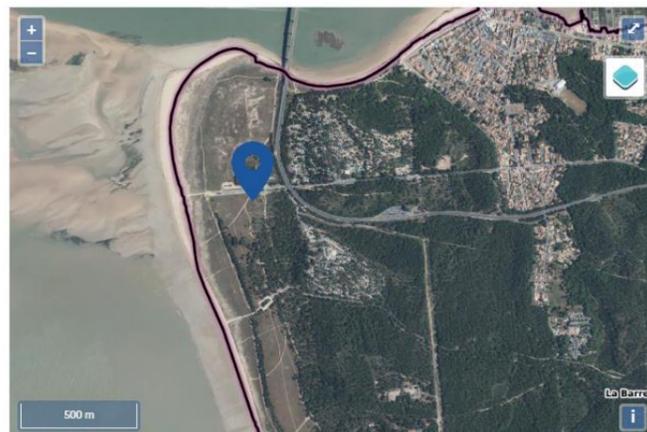
[Retour à la liste des risques](#)

Définition du risque

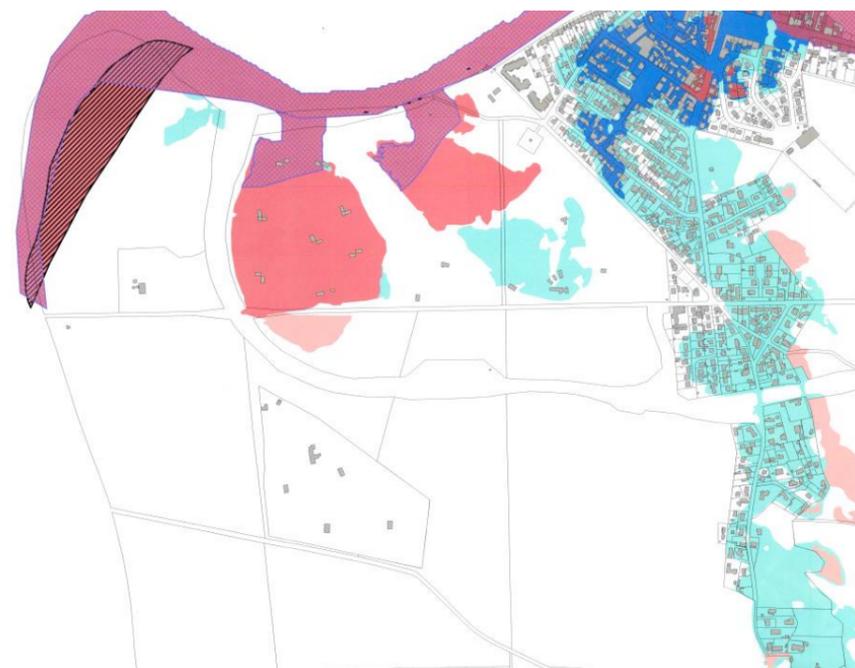
Les risques littoraux sont causés par plusieurs types de phénomènes.

- La submersion marine : c'est une inondation temporaire des zones côtières par la mer dans des conditions météorologiques et de marée défavorables (augmentation du niveau moyen de la mer pendant une dépression, déferlement de fortes vagues).
- Les tsunamis : ce sont des vagues de grande hauteur, provoquées par des séismes ou des séismes sous-marins. Les vagues peuvent atteindre plusieurs mètres de hauteur sur certains territoires d'Outre-mer.
- Le changement climatique a pour conséquence une augmentation du niveau moyen de la mer, ce qui aggrave aussi les risques littoraux.

[En savoir plus sur le risque côtier](#)



⇒ La commune est concernée par 2 CATNAT (risque côtier) de type chocs mécaniques liés à l'action des vagues. La commune est couverte un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI Baie de Bourgneuf). L'extrémité Est du projet est concernée le zonage RN.



BAIE DE BOURGNEUF

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES LITTORAUX

Carte du zonage réglementaire LA BARRE DE MONTS (planche 1/2)

Légende zonage

- B0
- B1
- RN
- RN1
- RU

Approbation

- bande de précaution
- aléa érosion

→ Séisme

à mon adresse : **MODÉRÉ**

sur ma commune : **MODÉRÉ**

[Retour à la liste des risques](#)

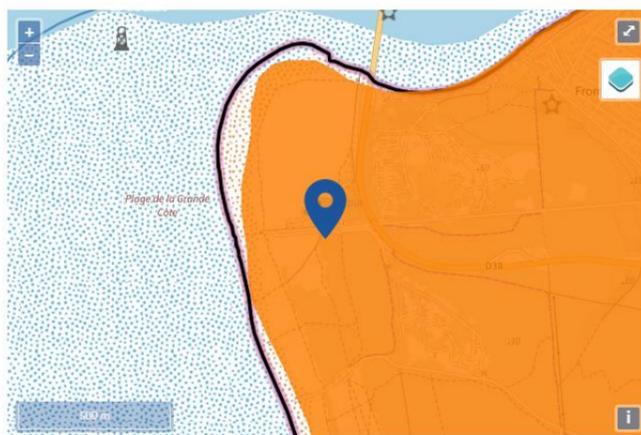
Définition du risque

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).

[En savoir plus sur le risque séisme](#)

Carte de l'aléa sismique en France



⇒ Commune concernée, risque modéré sur le projet.

Légende :

- Sismicité très faible
- Sismicité faible **FAIBLE**
- Sismicité modérée **MODÉRÉ**
- Sismicité moyenne
- Sismicité forte **IMPORTANT**

→ **Mouvement de terrain**

à mon adresse : **PAS DE RISQUE CONNU**

sur ma commune : **EXISTANT**

[← Retour à la liste des risques](#)

Définition du risque

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

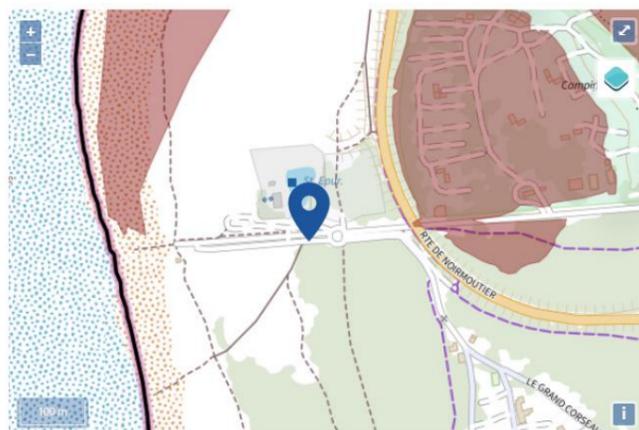
Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

[En apprendre plus sur le risque mouvements de terrain](#)

Périmètre des servitudes d'utilité publique et localisation des cavités et indices de mouvements de terrain



⇒ La commune est concernée par 2 événements CATNAT de type Mouvement de terrain. L'extrémité Est de la zone d'étude est susceptible d'être concernée.

Légende :

Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique	Indéterminée	Galerie
Cave	Carrière	Naturelle
Ouvrage Civil	Ouvrage militaire	Puits
Glissement	Eboulement	Coulee
	Effondrement	Erosion des berges

→ **Retrait gonflement d'argiles**

à mon adresse : **INCONNU**

sur ma commune : **MODÉRÉ**

[← Retour à la liste des risques](#)

Définition du risque

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche.

Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration).

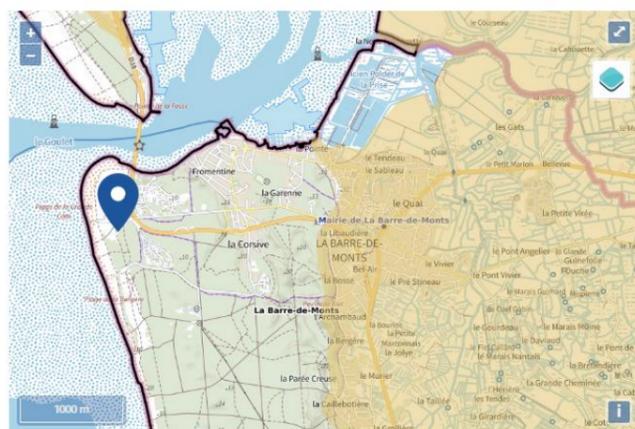
Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées.

C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel.

Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.

[En apprendre plus sur le risque retrait gonflement des argiles](#)

Carte de l'exposition au retrait-gonflement des argiles en France



⇒ Le risque est modéré sur la commune. Elle est concernée par 4 événements CATNAT de type Sécheresse. Pas d'information sur le secteur. Le projet se situe sur le cordon dunaire.

Légende :

Faible
Modéré
Important

→ Feux de forêt

à mon adresse : PAS DE RISQUE CONNU

sur ma commune : EXISTANT

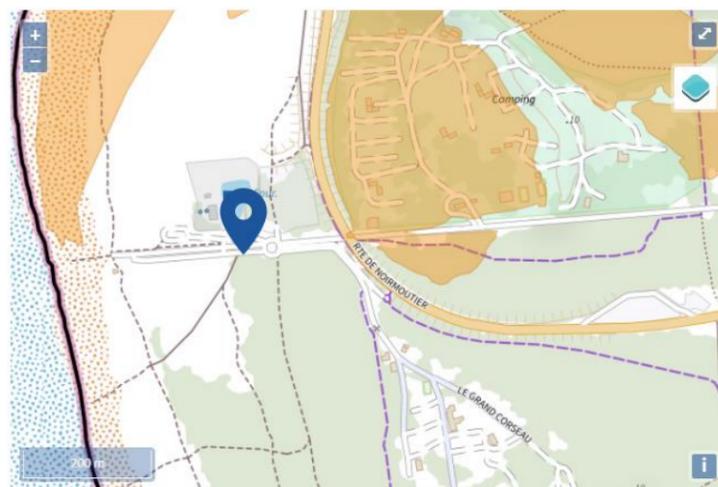
← Retour à la liste des risques

Définition du risque

On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par le feu et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite par l'incendie.

[En apprendre plus sur le risque feux de forêt](#)

Périmètre des servitudes d'utilité publique et des zones d'obligation légale de débroussaillage



⇒ Le risque existe sur la commune de La Barre de Monts. La parcelle du projet est en continuité d'une zone boisée. Le risque de feu de forêt reste présent.

Légende :

- Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique
- Zonage informatif des obligations légales de débroussaillage

→ Radon

à mon adresse : FAIBLE

sur ma commune : FAIBLE

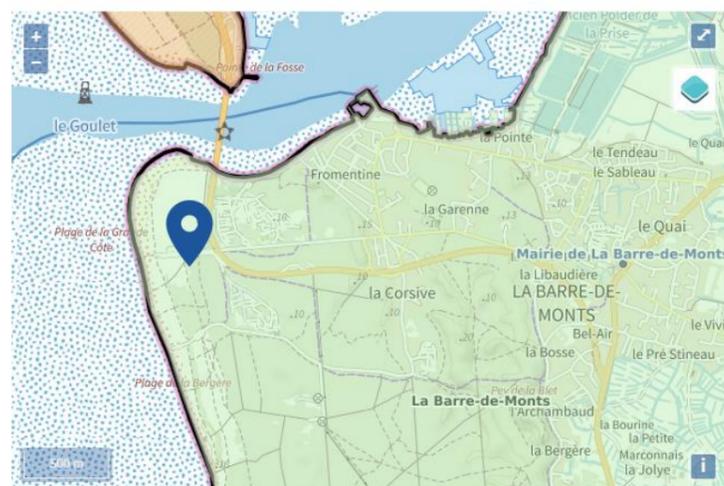
← Retour à la liste des risques

Définition du risque

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.

[En apprendre plus sur le risque radon](#)

Carte du potentiel radon par commune



⇒ Le risque Radon existe sur l'ensemble de la commune de La Barre de Monts. La parcelle du projet est concernée par un risque faible.

Légende :

- Faible
- Modéré
- Important

→ Vents violents et cycloniques

à mon adresse : INCONNU

sur ma commune : EXISTANT

← Retour à la liste des risques

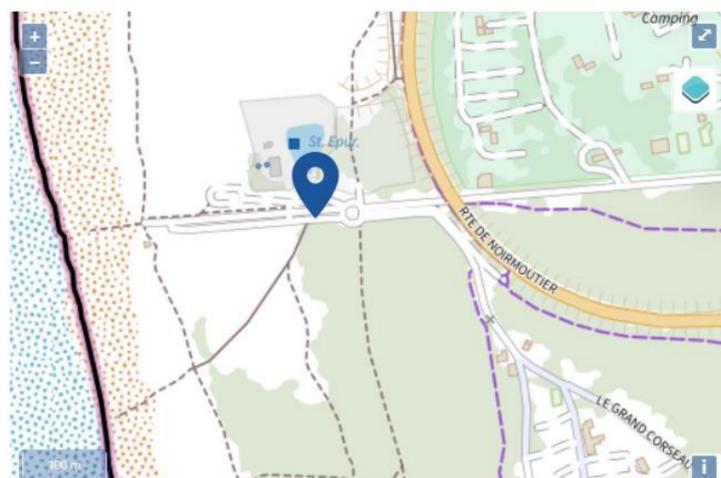
Définition du risque

Un vent est estimé violent donc dangereux lorsque sa vitesse atteint 80 km/h en vent moyen et 100 km/h en rafale à l'intérieur des terres. Mais ce seuil varie selon les régions, il est par exemple plus élevé pour les régions littorales ou la région sud-est.

L'appellation " tempête " est réservée aux vents atteignant 89 km/h (force 10 sur l'échelle de Beaufort).

Les cyclones sont des phénomènes météorologiques qui se forment dans des conditions très particulières, que l'on rencontre principalement au niveau des tropiques, pour chaque hémisphère principalement de la fin de l'été au début de l'automne.

Périmètre des servitudes d'utilité publique d'un PPR



⇒ Ce risque existe sur l'ensemble de la commune de La Barre de Monts. Le risque n'est pas connu précisément sur les parcelles du projet. Au vu de son orientation face mer, le projet est susceptible d'être concerné.

Légende : Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Risques technologiques

→ Pollution des sols

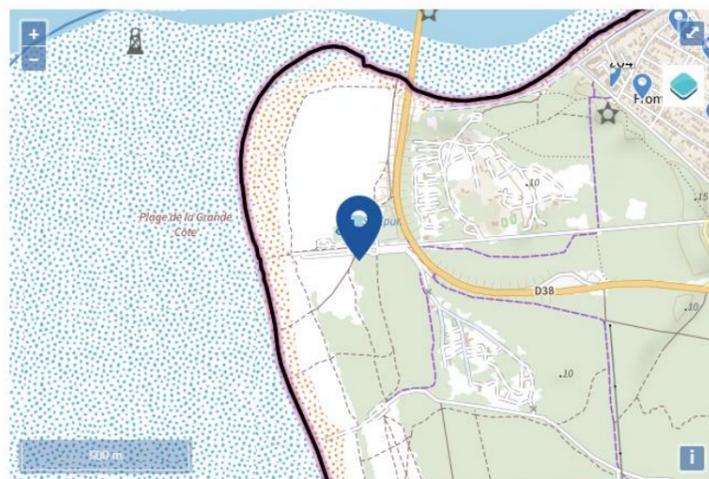
à mon adresse : INCONNU

sur ma commune : CONCERNÉ

← Retour à la liste des risques

Définition du risque

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



⇒ La commune est concernée par le risque pollution des sols. Le risque n'est pas connu sur la zone de projet.

Légende :

- Zones des servitudes d'utilité publique
- Zones des secteurs d'information sur les sols
- Localisations des sites industriels
- Zones des sites industriels
- Localisation des anciens sites industriels et activités de service
- Zones des anciens sites industriels et activités de service

INVENTAIRE ZONES HUMIDES

→ **Secteurs prélocalisés par la DREAL**

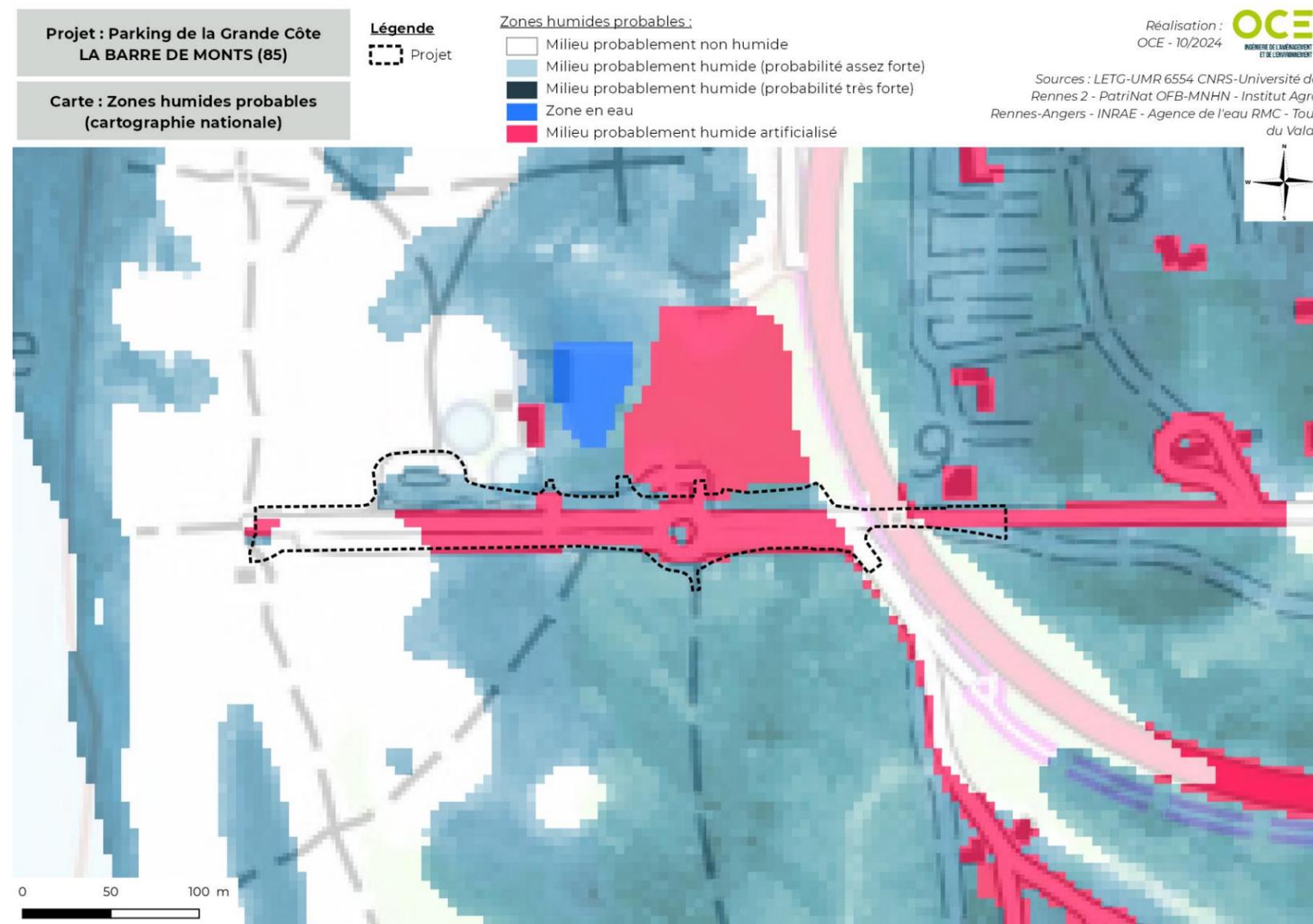
Les zones prélocalisées par la DREAL sont issues d'un travail de bureau et non de prospections sur le terrain. Il s'agit d'une cartographie des secteurs potentiellement humides ou en eau, identifiés par photographies aériennes.

- ▶ Sur l'emprise étudiée, aucune zone n'est prélocalisée par la DREAL.

→ **Cartographie nationale de prélocalisation des zones humides 2023**

Sollicitées par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, l'INRA d'Orléans (US Info Sol) et l'AGROCAMPUS OUEST à Rennes (UMR SAS) ont produit une carte des milieux potentiellement humides de la France métropolitaine. Cette carte modélise les enveloppes qui, selon les critères géomorphologiques et climatiques, sont susceptibles de contenir des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, les milieux aquatiques et tous les sols de la classe GEPPA IV (apparition de traces d'hydromorphie avant 50 cm de profondeur). Les enveloppes d'extension des milieux potentiellement humides sont représentées selon des classes de probabilité : assez forte, forte et très forte. Cette prélocalisation établie à l'échelle nationale ne s'appuie pas sur des prospections de terrain.

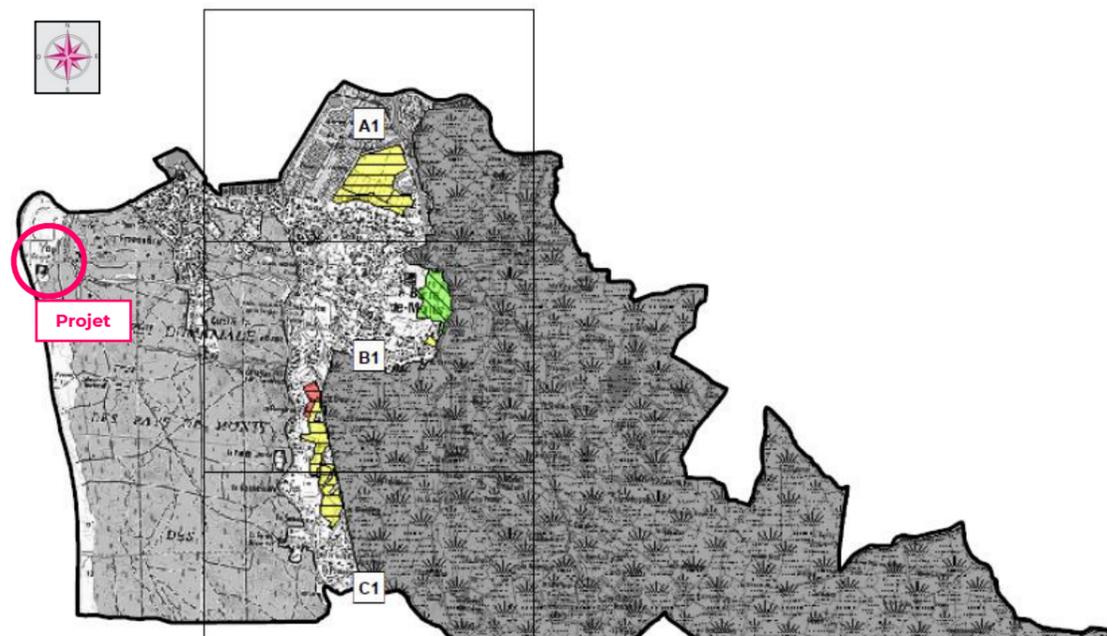
- ▶ D'après ce modèle, une grande partie du projet est susceptible d'être probablement humide.



→ Inventaire communal

Afin de permettre une meilleure connaissance de ces milieux et ainsi, faciliter leur préservation et leur prise en compte dans les documents d'urbanisme, des inventaires sont réalisés à l'échelle communale et intercommunale. Après un travail de pré-localisation basé sur un modèle informatique prédictif (s'appuyant sur la topographie, la géologie, le réseau hydrographique...), des prospections de terrain sont menées pour confirmer ou infirmer sur ces secteurs la présence de zones humides. La commune de Saint Jean de Monts s'est inscrite dans le processus d'inventaire des zones humides établi dans le cadre du SAGE.

- ▶ Le projet n'a pas été identifié en zone humide lors de l'inventaire communal.



Classement des zones humides

- Classe 1: ZH les moins fonctionnelles et présentant un intérêt biologique moindre
- Classe 2
- Classe 3
- Classe 4: ZH les plus fonctionnelles et présentant un intérêt biologique fort
- Zones de marais non prospectées

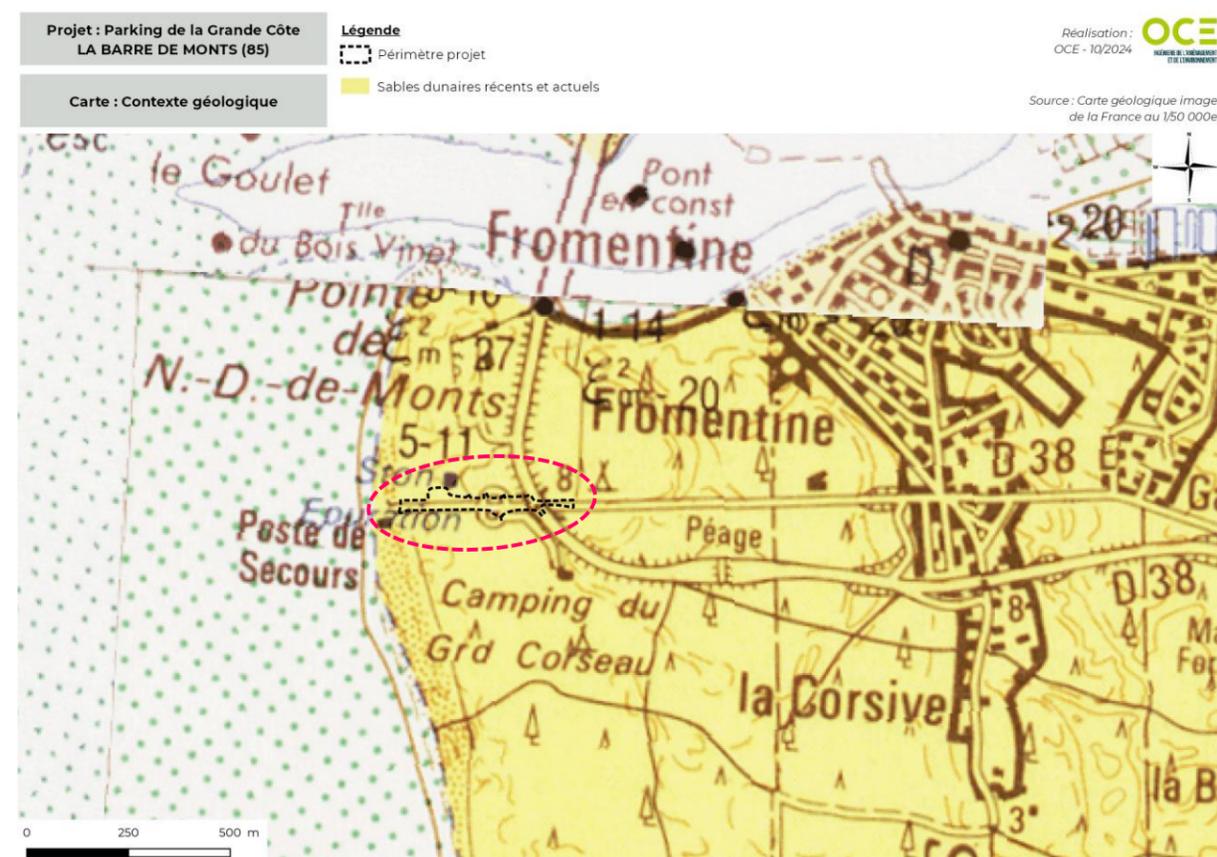
Habitats (Typologie CORINE Biotopes):

- 2: Milieux aquatiques non marins (Mares / Plans d'eau)
- 3: Landes, fruticées et prairies (Prairies et Mégaphorbiais)
- 4: Forêts (Boisements)
- 8: Terres agricoles et paysages artificiels (Cultures / Peupleraies / Prairies améliorées)

Extrait de l'inventaire des zones humides de la commune de LA BARRE DE MONTS (ADBVB, 2013)

→ Analyse OCE

Le projet se situe sur des sables dunaires (cf. carte ci-contre). Cette formation géologique est très perméable. Seules les dépressions dunaires sont susceptibles d'accueillir des zones humides, ce qui n'est pas le cas ici (pas de dépression). De plus, le projet concerne des sols perturbés depuis les années 1970. La présence de zone humide n'est pas possible dans ces conditions mésologiques.



DONNEES NATURALISTES

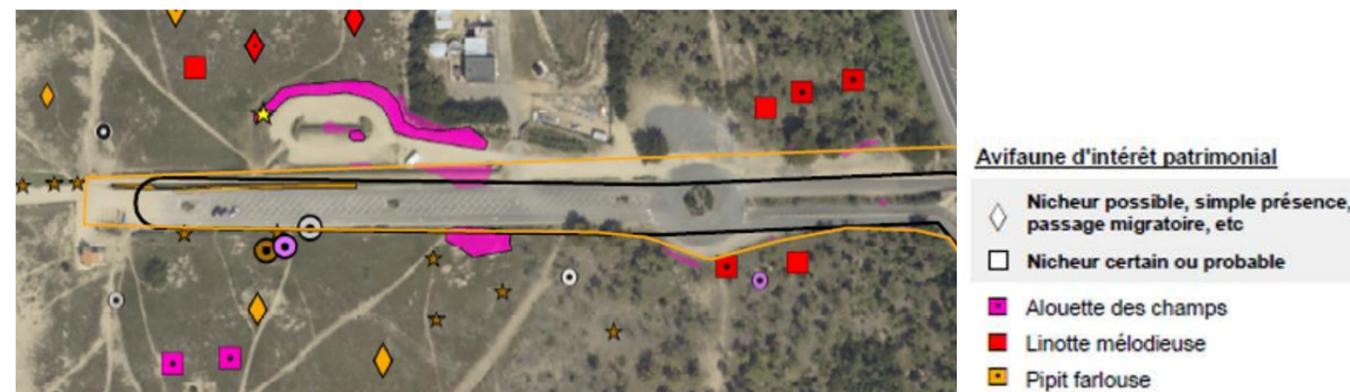
Les données bibliographiques prises en compte concernant :

- ▶ Cartographies des habitats et espèces d'intérêt communautaire réalisées en 2011 (Biotope, 2011) ;
- ▶ Synthèse des données naturalistes connues auprès de la LPO et des naturalistes vendéens (LPO, 2016) ;
- ▶ Consultation de la base de données eCalluna concernant les plantes protégées et patrimoniales (CBNB, 2016) ;
- ▶ Données issues de l'observatoire du littoral des Pays de Monts (flore dunaire, gravelot à collier interrompu, mares forestières, etc.) ;
- ▶ Inventaires de terrain menés dans le cadre de l'étude du raccordement électrique terrestre du parc éolien en mer des îles d'YEU et de NOIRMOUTIER (CERESA, 2015&2016) ;
- ▶ Inventaire des contraintes liées à la flore protégée et à l'avifaune nicheuse sur la zone d'atterrage ; Plages et parkings de la Grande côte et de la Bergère (BIOTOPE, 2021).

→ Avifaune nicheuse

Le bureau d'étude CERESA a effectué des inventaires avifaune en 2017. L'aire d'étude couvre le projet du parking de la Grande Côte (cf. figure ci-dessous).

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge avifaune nicheuse	Liste rouge avifaune de passage	Liste rouge avifaune hivernante	Liste rouge en Pays de la Loire	Espèce ZNIEFF en Pays de la Loire	Enjeu propre à l'espèce	2017
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	Annexe II-2	-	NT	NA	LC	NT	-	MODERE	X
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	-	Article 3	VU	NA	NA	VU	-	FORT	X
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	-	Article 3	VU	NA	DD	EN	X	MAJEUR	X



Le bureau d'étude BIOTOPE a effectué des inventaires avifaune en 2021. L'aire d'étude ne couvre pas le projet du parking de la Grande Côte.

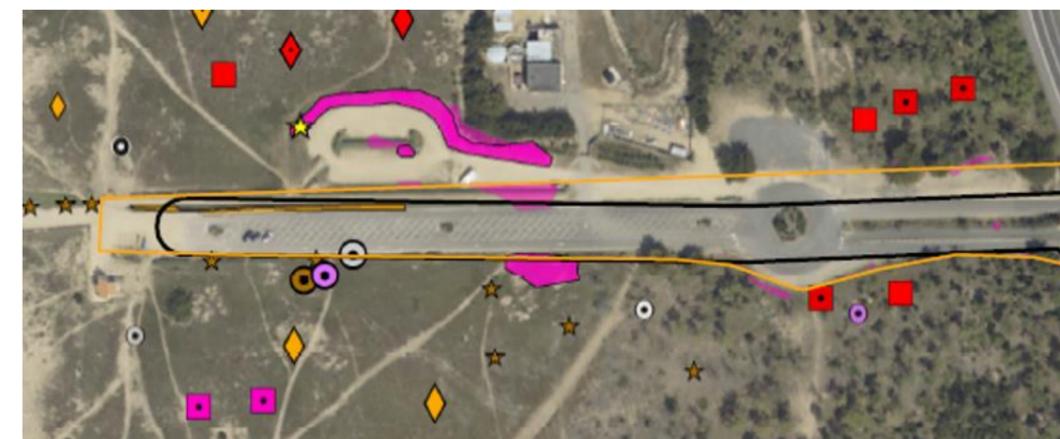
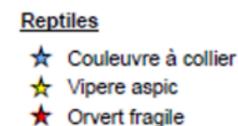
→ Reptiles

Le bureau d'étude CERESA a effectué des inventaires reptiles en 2017. L'aire d'étude couvre le projet du parking de la Grande Côte (cf. figure ci-dessous).

En 2017, deux espèces de reptiles sont recensées sur l'emprise du projet : Lézard des murailles et Vipère aspic.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Habitat	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce ZNIEFF en Pays de la Loire	Enjeu propre à l'espèce	2017
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Annexe IV	Article 2	LC	LC	-	FAIBLE	X
<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic	-	Article 2	LC	EN	X	MAJEUR	X

La Vipère aspic est en danger d'extinction sur la liste rouge régionale. Cette espèce a été observée sur le talus, au Nord du parking actuel. Le projet ne touche pas à ce talus.

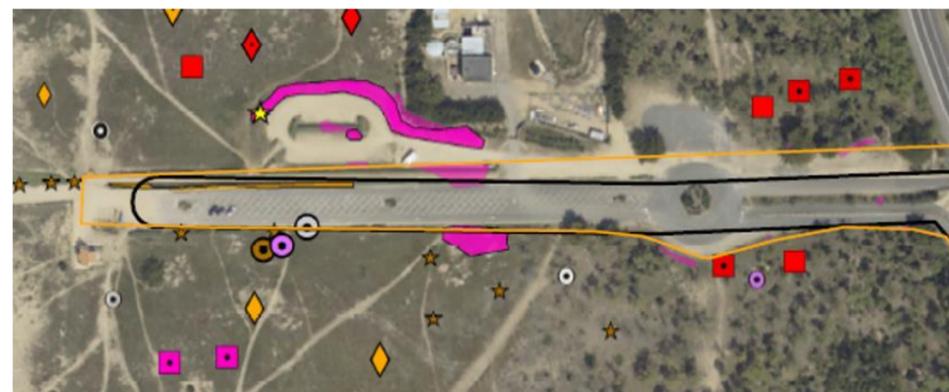


→ Insectes

Le bureau d'étude CERESA a effectué des inventaires reptiles en 2017. L'aire d'étude couvre le projet du parking de la Grande Côte (cf. figure ci-dessous).

En 2017, deux espèces d'insectes d'intérêt patrimonial ont été recensées sur l'emprise du projet : Criquet des dunes et Oedipode souffré.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Habitat	Protection nationale	Espèces concernées par un PNA	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce ZNIEFF en Pays de la Loire	Enjeu propre à l'espèce	2017
<i>Calephorus compressicornis</i>	Criquet des dunes	-	-	-	-	NT	X	MODERE	X
<i>Platycleis affinis</i>	Decticelle côtière	-	-	-	-	LC	-	TRES FAIBLE	X
<i>Oedaleus decorus</i>	Oedipode souffrée	-	-	-	-	EN	X	FORT	X

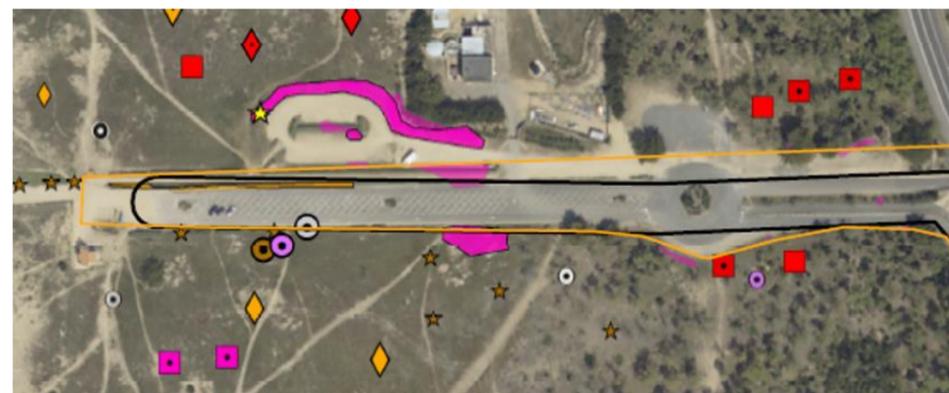


Insectes d'intérêt patrimonial

- Criquet des dunes
- Decticelle côtière
- Oedipode souffré

→ Flore

Le bureau d'étude CERESA a effectué des inventaires floristiques en 2017. L'aire d'étude couvre le projet du parking de la Grande Côte (cf. figure ci-dessous).



Flore d'intérêt patrimonial

- Omphalodes littoralis
- Polygonum maritimum

Le bureau d'étude BIOTOPE a effectué des inventaires floristiques en 2021. Au cours de ces investigations, 9 espèces végétales protégées ont été recensées sur l'aire d'étude. Ces observations sont visibles sur la Figure 4.

Le tableau suivant précise pour chaque espèce ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité.

REAMENAGEMENT ET RENATURATION DU PARKING DE LA GRANDE COTE - LA BARRE DE MONTS

Tableau 1 : Espèces floristiques protégées observées au sein de l'aire d'étude (source : Biotope, 2021)

Nom latin	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	Type biologique	
<i>Crepis suffreniana</i>	Crépide de Suffren	Régionale	Non menacé	Non menacé	Annuelle	Espèce des pelouses des dunes fixées. Abondante en 2021 dans la dune grise, particulièrement sur les secteurs écorchés en bordure de chemin piéton
<i>Dianthus gallicus</i>	Oeillet des dunes	Nationale	Non menacé	Non menacé	Vivace	Espèce des pelouses des dunes fixées. Peu abondante en 2021 (une dizaine de pieds observés, hors aire d'étude)
<i>Euphorbia pepilis</i>	Euphorbe péplis	Nationale	Vulnérable	Non menacé	Annuelle	Espèce installée à la limite des plus hautes mers sur les plages de sables grossiers et graviers, à l'emplacement du dépôt par la mer d'algues et autres débris organiques, appelés « laisses de mer ». Très peu abondante en 2021 ; 1 seul pied observé dans l'aire d'étude (plus abondante au nord)
<i>Hornungia petraea</i>	Hornungie des pierres	Régionale	Vulnérable	Non menacé	Annuelle	Espèce des pelouses des dunes fixées. Abondante en 2021 dans la dune grise, particulièrement sur les secteurs écorchés
<i>Linaria arenaria</i>	Linnaire des sables	Régionale	Vulnérable	Non menacé	Annuelle	Espèces des dunes mobiles et des arrières-dunes remaniées. Très peu abondante en 2021 ; seulement une quinzaine de pieds observés
<i>Omphalodes littoralis</i>	Cynoglosse des dunes	Nationale	Non menacé	Non menacé	Annuelle	Espèce très abondante dans la dune grise
<i>Orchis anthropophora</i>	Orchis homme pendu	Régionale	Quasi-menacé	Non menacé	Vivace	Espèce des pelouses sèches et sous-bois clairs. Très peu abondante en 2021 ; une station observée en bordure de piste cyclable
<i>Pancremium maritimum</i>	Lys de mer	Régionale	Quasi-menacé	Non menacé	Vivace	Espèce des dunes semi-fixées et fixées. Relativement abondant en 2021 au nord de l'aire d'étude (une trentaine de pieds observés)
<i>Polygonum maritimum</i>	Renouée maritime	Régionale	Quasi-menacé	Non menacé	Vivace	Espèces présente depuis les laisses de mer jusqu'à la dune mobile. Elle affectionne également les secteurs perturbés (bords de chemins et de parkings). Très abondante sur l'ensemble de l'aire d'étude.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Statut européen Directive HFF	Statut LR nationale (2019)	Statut LR régionale (2015)	Det. ZNIEFF	Enjeu propre à l'espèce	Obs. Biotope 2021
<i>Omphalodes littoralis</i>	Cynoglosse des dunes	PN Art. 1	Annexes II et IV	LC	LC	Oui	FORT	X
<i>Hornungia petraea</i>	Hornungie des rochers	PR Art. 1	-	LC	VU	Oui	FORT	X
<i>Polygonum maritimum</i>	Renouée maritime	PR Art. 1	-	LC	NT	Oui	FORT	X
<i>Orchis anthropophora</i>	Orchis homme-pendu	PR Art. 1	-	LC	NT	Oui	FORT	X
<i>Crepis suffreniana</i>	Crépide de Suffren	PR Art. 1	-	LC	LC	Oui	FORT	X



Figure 4 : Espèces floristiques protégées observées en 2021

Raccordement électrique du parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier
- Dossier de dérogation "espèces protégées" -

SYNTHÈSE DES ENJEUX ET PRESCRIPTIONS

Page 1 sur 24



Prescriptions générales : zone d'atterrage

- respect des emprises : non intervention sur secteurs dunaires (dépôts, stockages, circulation des engins, etc.)
- Balisage des stations d'espèces rares et/ou protégées
- Report des stationnements et des circulations piétonnes hors secteurs sensibles durant les travaux
- Assistance écologique à maîtrise d'ouvrage durant les travaux



Chambre d'atterrage

Renouée maritime :
Évitement et balisage de la station

Localisation des espèces protégées (Données terrain Ceresa 2017)

- Flore protégée
- Amphibien
- Reptile
- Campagnol amphibie
- Oiseau nicheur d'intérêt patrimonial
- Zone de dérangement espèces sensibles (nicheurs "fixes")

Localisation des espèces protégées (Données Calidris 2016)

- Flore protégée
- Amphibien
- Reptile
- Campagnol amphibie
- Oiseau nicheur d'intérêt patrimonial

L'ensemble des éléments ci-dessous est extrait de l'étude d'incidences Natura 2000 réalisée par l'ONF (10/2024).

Mesures d'évitement et de réduction d'impact

MESURES D'EVITEMENT

Eviter la perturbation des 5 espèces floristiques citées précédemment est à appréhender au cas par cas puisqu'elles seront touchées ou non en fonction des interventions et de leurs périmètres (comme le montre l'annexe 3). Ces perturbations seront nulles pour 2 des 5 espèces (*Orchis anthropophora*, *Crepis suffreniana*) puisqu'aucune intervention mécanique ou manuelle n'est prévue sur ces microstations. En revanche, elles pourraient être perturbantes très localement pour les 3 autres espèces (*Hornungia petraea*, *Omphalodes littoralis*, *Polygonum maritimum*) à échelle du projet) mais avec une faible pression sur les populations puisqu'impactantes sur 10% des plants d'*Omphalodes littoralis* présentes sur le site du projet, 50% des plants d'*Hornungia petraea* et 100% des plants de *Polygonum maritimum*. En effet, ces perturbations intentionnelles ne concernent que les zones de haies d'*Eleagnus* (espèce allochtone) qui seront supprimées. Il faut relativiser ces pressions puisque d'une part ces espèces sont très largement représentées et en forte abondance à l'échelle des 330 hectares de dune grise que compte le massif domanial. Aussi, plus localement, la banque de graines présente dans le sol devrait se réveiller (comme nous l'avons déjà constaté sur d'autres projets de restauration). A noter également que ces travaux visent bien la renaturation d'un parking qui a été créé dans les années 1990 avec des matériaux agressifs pour le milieu naturel. L'implantation de routes d'accès en enrobé a très certainement eu des effets plus significatifs sur la perte de biodiversité.

Source : ONF - 2024 (Etude d'incidence Natura 2000)

MESURES DE REDUCTION

La réduction des impacts sur ces plantes est inéluctable localement, en revanche, la mise en défens des habitats d'intérêt sur lesquels nous retrouvons ces espèces est une condition impérative que l'on mettra en place afin de réduire les impacts sur les populations et les communautés. La réduction des impacts se verra dans le temps lorsque le projet de renaturation sera terminé et suivi à plus long terme. On pourra alors mesurer les effets positifs sur l'augmentation de surface de dune grise et les cortèges associés.

Les effets dérangeants de ce projet pourraient aussi toucher le cycle des espèces animales, notamment en période de reproduction. C'est pour cette raison que le calendrier des travaux prévoit des interventions entre octobre 2025 et janvier 2026, ce qui réduira inévitablement l'impact. Aussi, pour les espèces qui seraient susceptibles de fréquenter le site pendant les travaux (amphibiens principalement), comme écrit ci-dessus dans le point 4.1, des pots lisses seront installés et relevés régulièrement afin de relâcher les individus sur des sites plus favorables, dans le cadre de la demande dérogatoire (Cerfa 13616*01)

Source : ONF - 2024 (Etude d'incidence Natura 2000)

Bilan des impacts résiduels

↻ Le projet actuel présente des impacts résiduels sur la flore

Comme il sera inévitable de perturber (mais pas forcément détruire) les espèces floristiques protégées présentes sur le périmètre du projet (*Hornungia petraea*, *Orchis anthropophora*, *Omphalodes littoralis*, *Polygonum maritimum*, *Crepis suffreniana*), une demande de dérogation pour arrachage et enlèvement de spécimens d'espèces végétales protégées est déposée par l'ONF (Cerfa 13617*01).

Il faut tout de même rappeler que de nombreux suivis annuels de végétation sont réalisés sur les habitats dunaires de la Forêt domaniale des Pays de Monts, ce qui permet d'affirmer certaines abondances de plantes protégées nationalement et régionalement, comme en atteste la grille en figure 6, issue du diagnostic de biotope, bureau d'études mandaté par RTE. En effet, l'abondance des plantes citées est significative sur les habitats dunaires, notamment dune grise. A ce stade, on ne peut qu'espérer une colonisation du milieu après les travaux de renaturation du parking.

Source : ONF - 2024 (Etude d'incidence Natura 2000)

Mesures compensatoires

La perte des plantes protégées présentes sur les microstations sera compensée par :

- ✓ La poursuite des travaux de suppression des bandes de cyprès sur l'ensemble de la Forêt domaniale des Pays de Monts, de sorte à retrouver une dune grise en bon état de conservation,
- ✓ La suppression des espèces exotiques envahissantes pendant ce chantier mais également par ailleurs (l'ONF porte un plan d'actions sur toutes les forêts domaniales dont elle a la gestion),
- ✓ L'adaptation du projet ADUCHA de l'ONF sur le contexte du parking. Ce projet vise la lutte contre l'érosion dunaire en plein changement climatique. Il cible la dynamique assistée du cortège de plantes dunaires dans les zones en forte érosion en 1/récoltant des graines sur les plantes locales, 2/assistant leur germination en pépinière, 3/replantant les sujets les plus vigoureux sur des zones érodées et dépourvues de végétation. Cette assistance à la dynamique de végétation de la dune grise sera entreprise sur le site du parking,
- ✓ L'augmentation des surfaces de dune grise (+3120 m²) et de dune boisée (+2365 m²) (annexe 5),
- ✓ La déminéralisation (et donc désimperméabilisation) de plus de 5000 m² (annexe 6) avec le remplacement par un revêtement type VEGECOL (avec liant végétal),
- ✓ La réduction du nombre de stationnements pour véhicules de sorte à favoriser une mobilité durable à vélo ou à pied (annexe 7),
- ✓ La poursuite de la dynamique en faveur des inventaires naturalistes menés par l'ONF sur le secteur (et pas que).

Source : ONF - 2024 (Etude d'incidence Natura 2000)

Conclusion

Compte tenu de l'analyse globale au regard de la synthèse proportionnée à la sensibilité environnementale de la zone (parking déjà existant) susceptible d'être affectée par le projet [...] et aux incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine, le projet de renaturation du parking de La Grande Côte n'a ni d'impacts, ni d'effets dommageables significatifs sur les habitats et les espèces à statut réglementaire pour lesquels les Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et de Protection Spéciale (ZPS) avaient été désignées. Aussi, globalement, après les interventions, ce projet remplira les objectifs de trois axes principaux demandés à l'ONF dans le document d'objectifs du site FR521209 - Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts, à savoir l'organisation de l'accueil du public en milieux dunaires et forestiers domaniaux (fiche 23a), entretenir les milieux dunaires (fiche 25) et suivre et gérer *Omphalodes littoralis* et les plantes rares ou protégées des milieux dunaires et forestiers (fiche 27).

Source : ONF - 2024 (Etude d'incidence Natura 2000)

Forêt domaniale des Pays de Monts (85)

Projet de renaturation du parking de la Grande Côte

au sein du site Natura 2000 « FR521209 - Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts »

Evaluation des incidences



Rédaction : Paul Amboise – Correspondant environnement



Agence Territoriale des Pays de la Loire
15 Boulevard Léon Bureau
CS 16237
44262 NANTES CEDEX 2

Octobre 2024



Projet de renaturation du parking de la Grande Côte

En Forêt domaniale des Pays de Monts (85)

au sein du site Natura 2000 « FR521209 - Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts »

EVALUATION DES INCIDENCES & DEMANDES DE DEROGATION « ESPECES PROTEGEES » POUR

- Arrachage/Enlèvement de spécimens d'espèces végétales protégées
- Capture, enlèvement ou perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes Océans Marais de Monts
Office national des forêts

Maitrise d'oeuvre :

Le Vôte Paysage et urbanisme
OCE Environnement, Ingénierie VRD

Article R122-5 du Code de l'Environnement

Modifié par Décret n°2023-13 du 11 janvier 2023 - art. 1

I. – Le contenu de l'étude d'impact est proportionné à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance et la nature des travaux, installations, ouvrages, ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage projetés et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine.

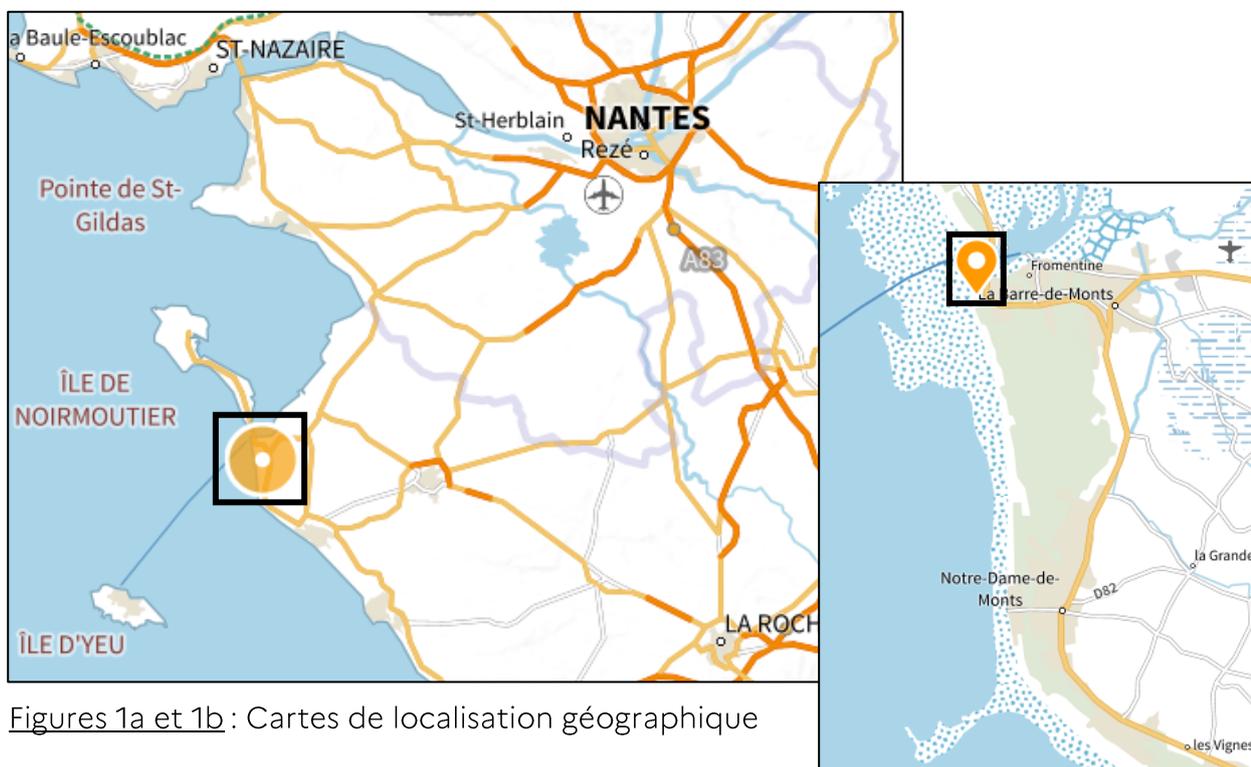
1 Éléments contextuels

1.1 Contexte local

La Forêt domaniale des Pays de Monts est une forêt littorale de pins maritimes au sud de l'île de Noirmoutier. D'une surface de 2290 hectares, ce massif forestier a été conçu par l'Homme il y a plus de 150 ans lorsque les dunes menaçaient d'ensablement les marais exploités. La forêt répartie sur quatre communes remplit donc toujours ses fonctions de protection sur le territoire (limiter l'ensablement de l'arrière-pays et renforcer le cordon dunaire) mais également d'accueil du public en période estivale avec une très forte fréquentation, depuis l'avènement des bains de mer au début du XXe siècle. Elle est l'interface entre Mer et Terre sur plus de dix-huit kilomètres le long de l'océan Atlantique, en conjuguant deux grands types de milieux : les milieux dunaires « ouverts » et les milieux boisés « plutôt fermés ».

L'habitat dune grise représente 330 hectares de la surface du massif, soit près de 15%. Cet habitat prioritaire tend à augmenter grâce aux interventions menées par l'ONF, notamment en supprimant les rideaux de cyprès sur une dune grise dégradée qui se végétalise très rapidement. Un suivi par campagnes de relevés phytosociologiques nous permet d'apprécier cette dynamique de végétation, grâce à des méthodes d'échantillonnage par quadrats sur plusieurs transects (exemple de suivis en annexe 1) et selon différents contextes. Ces suivis font l'objet d'un bilan intégré à l'ensemble des actions entreprises dans le cadre de l'Observatoire du Littoral des Pays de Monts. Les équipes de l'ONF dressent un diagnostic régulier sur l'évolution du trait de côte, la dynamique de végétation en contexte de dune grise et des éléments à prendre en compte pour la préservation de la biodiversité (comme les suivis de populations de Lapin de garenne et de Lézard ocellé, ou encore de Pélobate cultripède par exemple).

1.2 Localisation



Figures 1a et 1b : Cartes de localisation géographique

En juin 2014, l'appel d'offres de l'Etat pour l'installation d'un parc éolien en pleine mer, au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier, est remporté par la société *Éoliennes en Mer Îles d'Yeu et de Noirmoutier (EMYN)*. Le projet devrait aboutir à l'horizon 2025. Compte tenu de l'envergure du chantier, plusieurs prestataires sont venus expertiser le site et ses enjeux environnementaux, dont le bureau d'études *biotope*. Nous profiterons de leurs passages pour analyser les enjeux floristiques et faunistiques du site, tout en intégrant les données de nos réseaux naturalistes nationaux.

1.3 Contexte géographique de la Forêt domaniale des Pays de Monts et du Parking de la Grande Côte

Le parking de la Grande Côte est entièrement inclus dans le site Natura 2000 « **FR521209 - Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts** », au titre des directives habitats et oiseaux. Par conséquent, de nombreuses espèces et des habitats à statut réglementaire sont référencés dans le **DOC**ument d'Objectif (DOC**OB**). Une petite partie du projet est située sur l'habitat dune grise, comme le représente le schéma ci-après.

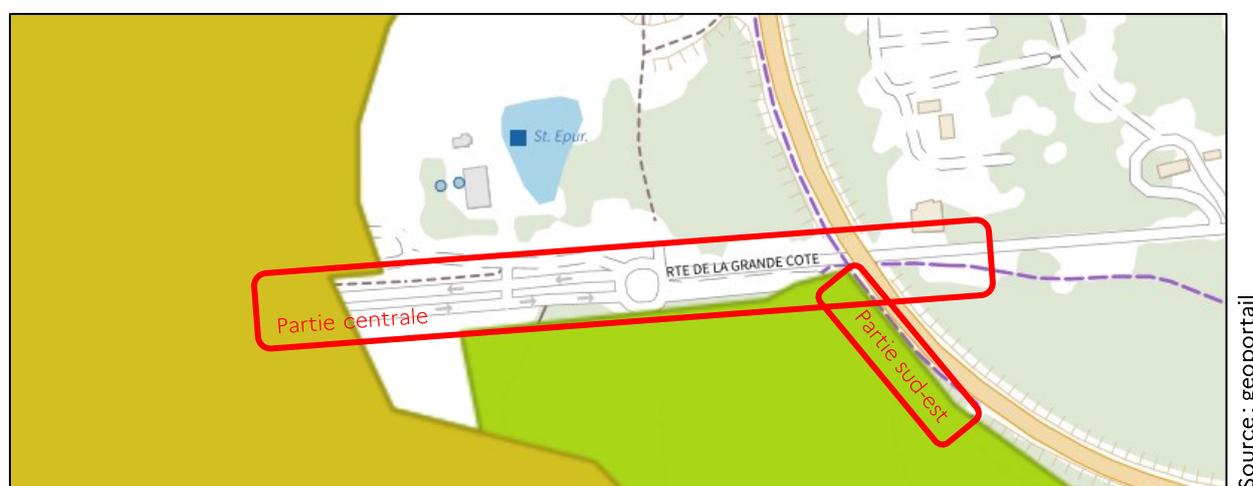


Figure 2: Contexte réglementaire du site et surface impactée par le projet (=zone d'influence)

Surface totale du projet: 14 hectares

A noter que les parties centrale et sud-est du projet n'impacteraient que 0,20 hectare de la Zone Spéciale de Conservation et 0,29 hectare de la Zone de Protection Spéciale.

Après plusieurs échanges entre la Communauté de Communes Océan Marais de Monts (OMDM) et l'ONF, il a été souhaité de profiter des lourdes interventions liées au raccordement du parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier sur le même site pour réaménager le parking, réduire les différents impacts liés aux matériaux (enrobé) et ainsi renaturer l'intégralité de l'espace qui permet l'accès à la plage de la Grande Côte.

Le site est très fréquenté pour des usages récréatifs et des loisirs nautiques.

A noter, la présence d'une station de traitement des eaux usées à proximité, séparée par une butte colonisée de Yuccas.

2 Amélioration du site et bienfaits du projet

Renaturer ce parking est un projet vertueux pour plusieurs raisons. Il permettra de :

- ✓ diminuer la surface minéralisée en la remplaçant par des sols en sables stabilisés ou en revêtement type «Vegecol®» selon les usages, et par une végétation autochtone, notamment en profitant de la banque de graines disponible dans le sol sur place et en complétant manuellement* la colonisation si la dynamique est moins forte que prévue,
- ✓ augmenter les surfaces de dune grise de plus de 0,3 hectares et de dune boisée de plus de 0,2 hectares,
- ✓ favoriser une mobilité durable et toujours plus douce, en diminuant le nombre de places de parking automobile, en agrandissant le parking vélo et en garantissant la sécurisation des piétons,
- ✓ préserver les espaces naturels grâce à l'installation de clôtures, fils lisses et autres mobiliers destinés à canaliser le public. Ce sera aussi le moyen de lutter contre les divagations et les impacts sur la faune et la flore,
- ✓ supprimer les espèces allochtones et les espèces exotiques envahissantes comme les Yuccas, Eleagnus et autres pourpiers de mer.

*L'ONF mène aujourd'hui des expérimentations de plantation d'un cortège floristique dunaire local (après récolte de graines sur site, germination en pépinière et plantation des plans) en vue d'assister et soutenir la dynamique de végétation des dunes blanches pour consolider le cordon dunaire dans les zones en érosion.

3 Eléments techniques et mise en place du projet

Les cartes suivantes sont issues du projet commandé à la Société *Le Vôte Paysage et Urbanisme*.

Les cartes suivantes (Figure 4a : vue sur le parking et Figure 4b : vue sur le sud-est du site = voie d'accès pour piétons) mettent en avant les surfaces minéralisées (en rose) existantes sur le site :

Figure 4a : Vue globale du site du parking, avant renaturation

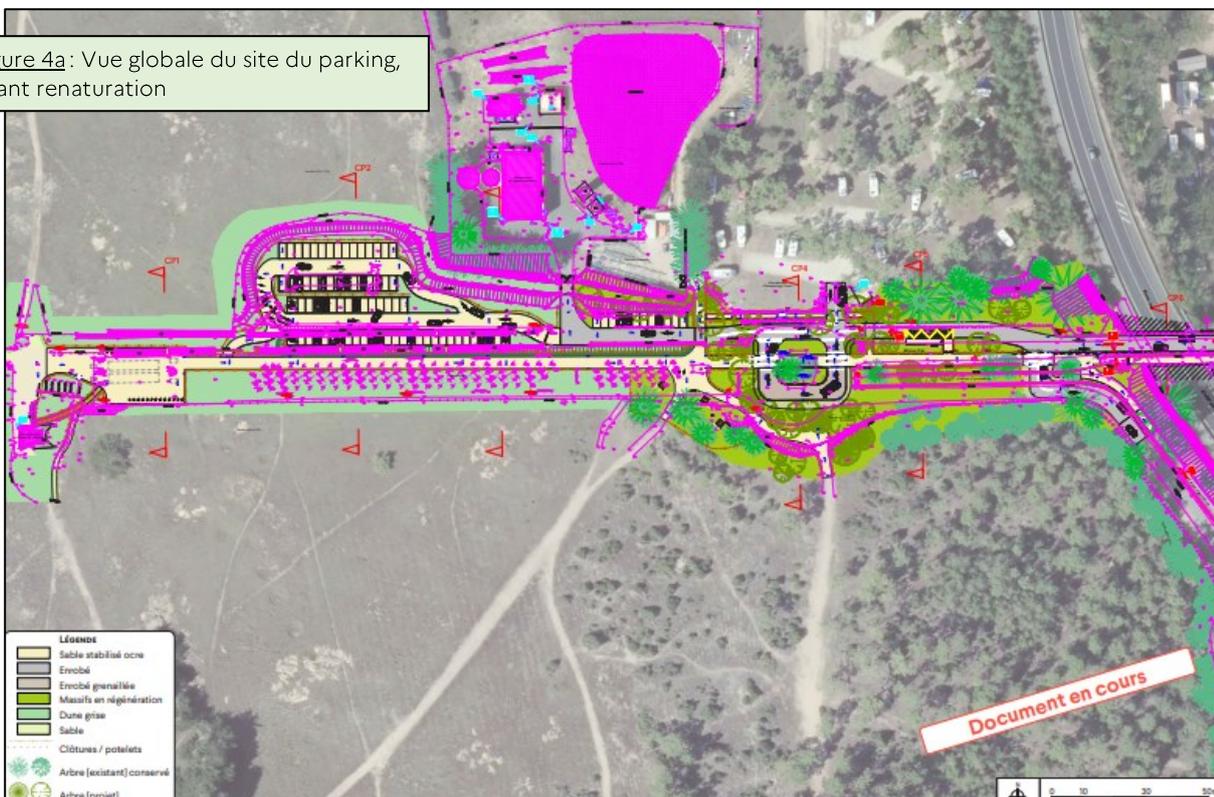


Figure 4d : Vue sur les accès piétons au sud-est du site, après renaturation



4 Etat des lieux sur le site

Une étude préliminaire (commandée par RTE au bureau d'études *biotope*) a été réalisée en 2021 afin de mesurer les éléments de contraintes réglementaires éventuellement rencontrés sur les cortèges d'espèces protégées (flore, avifaune, amphibiens, reptiles et poissons) sur l'ensemble du périmètre d'intervention de RTE (annexe 2). Le parking de la Grande Côte ne représente qu'une infime partie de ce même périmètre et se concentre sur une localité très fréquentée par le public, donc peu attractive pour les espèces patrimoniales des zones spéciale de conservation et de protection spéciale. Les différentes observations naturalistes récentes des acteurs locaux et des réseaux nationaux de l'ONF ne font mention d'aucune espèce faunistique patrimoniale à enjeu et à statut réglementaire sur le site même du projet de renaturation du parking. Il faut quand même noter des observations de vipère aspic (espèce à fort enjeu puisqu'en déclin) datant de plus de 10 ans. Depuis, aucune mention sur le site n'a été faite. En revanche, on observe des **espèces floristiques protégées** qui se sont installées, notamment sous les haies d'*Eleagnus*. Raison pour laquelle une demande de dérogation pour arrachage et enlèvement de spécimens d'espèces végétales protégées est déposée par l'ONF.

Les séquences suivantes formulent des notes d'observation en faveur de la biodiversité et contre la perturbation, ou comment éviter, réduire et/ou compenser le dérangement, voire la destruction des espèces à statut réglementaire.

4.1 Notes et observations en faveur de la biodiversité faunistique et contre la perturbation des espèces (liste des espèces en annexe 2)

Les travaux étant prévus en dehors des périodes de reproduction et de nidification (automne 2025/hiver 2026), la perturbation des espèces et de leur cycle biologique est très limitée. Aussi, sur le périmètre du site concerné par le projet, les enjeux associés à la faune sont moindres. Seul l'ordre des squamates (surtout reptiles) pourrait être gêné mais nous prévoyons plusieurs clauses d'intervention pour limiter les impacts. D'abord pour les espèces susceptibles d'être présentes sous les haies d'*Eleagnus*, il est prévu un délai de plusieurs minutes entre leur dessouchage et leur export. Nous prévoyons également d'installer des pots lisses de récupération, notamment pour les amphibiens qui seront relâchés sur les sites environnants, proche des mares forestières situées plus au sud du parking. Chaque individu sera identifié et les abondances seront renseignées dans une fiche annexée au procès-verbal de réception de chantier. Une demande de dérogation pour capture, enlèvement et perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées est déposée par l'ONF (Cerfa 13616*01) par anticipation et préalablement, dans le cas où nous aurions capturé des individus.

Rappel : compte tenu de l'étude et des suivis pluriannuels sur les populations de Lézard ocellé et de lapin de garenne, le site est très souvent parcouru. Aucune mention naturaliste ne vient conforter l'utilisation du parking pour les espèces patrimoniales et à statut réglementaire.

Figure 5 : Diagnostic du cortège avifaunistique nicheur remarquable du bureau d'études biotope, 2021

Tableau 4 : Statuts et enjeux écologiques des oiseaux nicheurs remarquables observés dans l'aire d'étude (source : Biotope, 2021)

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Enjeu spécifique	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
	Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté			
Alouette des champs <i>Alda arvensis</i>	-	-	NT	NT	-	-	Moyen	Nicheur certain. Au moins deux couples sont présents dans les dunes semi-fixées et fixées.	Faible
Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	An. I	Art. 3	LC	EN	DZ	-	Très fort	Nicheur possible. Un individu a été observé dans la dune blanche au niveau de l'accès principal à la plage de la Grande côte. L'espèce niche habituellement au sol dans les dunes grises.	Moyen
Gravelot à collier interrompu <i>Charadrius alexandrinus</i>	An. I	Art. 3	VU	VU	DZ	-	Très fort	Nicheur certain. Au moins un couple niche dans l'aire d'étude. Un maximum de 6 individus a été observé le même jour dans un habitat favorable à la reproduction. Pour se reproduire, l'espèce affectionne le haut de plage, les laisses de mer, les cordons de galets, le haut des prés-salés et les bancs coquilliers.	Fort
Cochevis huppé <i>Galéria cristati</i>	-	Art. 3	LC	NT	-	-	Moyen	Nicheur certain. Deux couples ont été observés au niveau de laisses de mer recueillant de la nourriture pour leurs progénitures. La localisation exacte des nids n'a pas pu être déterminée mais l'espèce niche habituellement dans la dune fixée.	Faible

Légende :

- An. I : espèces inscrites à l'annexe I de la directive européenne 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, ou directive « Oiseaux »
- Art. 3 : espèces inscrites à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.
- LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre oiseaux de France métropolitaine (UICN France, MNHN, LPO, SÉOF & ONCFS, 2016) : VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- LRR : Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs des Pays de la Loire. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Bouchemaine, 24 p Beslot E., Boileau N., Montfort D., Raitiere W., Tavenon D. Et Yesou P., 2014. : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé
- Dét. ZNIEFF : Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la faune DREAL Pays de la Loire, 2018.

4.2 Notes et observations en faveur de la biodiversité floristique et contre la perturbation des espèces (cartographie des espèces présentes sur site en annexe 3)

Comme il sera inévitable de perturber (mais pas forcément détruire) les espèces floristiques protégées présentes sur le périmètre du projet (*Hornungia petraea*, *Orchis anthropophora*, *Omphalodes littoralis*, *Polygonum maritimum*, *Crepis suffreniana*), une demande de dérogation pour arrachage et enlèvement de spécimens d'espèces végétales protégées est déposée par l'ONF (Cerfa 13617*01).

Il faut tout de même rappeler que de nombreux suivis annuels de végétation sont réalisés sur les habitats dunaires de la Forêt domaniale des Pays de Monts, ce qui permet d'affirmer certaines abondances de plantes protégées nationalement et régionalement, comme en atteste la grille en figure 6, issue du diagnostic de *biotope*, bureau d'études mandaté par RTE. En effet, l'abondance des plantes citées est significative sur les habitats dunaires, notamment dune grise. A ce stade, on ne peut qu'espérer une colonisation du milieu après les travaux de renaturation du parking.

Figure 6 : Diagnostic du cortège floristique protégé du bureau d'études *biotope*, 2021

Tableau 5 : espèces floristiques protégées observées au sein de l'aire d'étude (source : Biotope, 2021)

Nom latin	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	Type biologique	
<i>Crepis suffreniana</i>	Crépe de Suffren	Régionale	Non menacé	Non menacé	Annuelle	Espèce des pelouses des dunes fixées. Abondante en 2021 dans la dune grise, particulièrement sur les secteurs écorchés en bordure de chemin piéton
<i>Dianthus gallicus</i>	Oeillet des dunes	Nationale	Non menacé	Non menacé	Vivace	Espèce des pelouses des dunes fixées. Peu abondante en 2021 (une dizaine de pieds observés, hors aire d'étude)
<i>Euphorbia pepilis</i>	Euphorbe péplis	Nationale	Vulnérable	Non menacé	Annuelle	Espèce installée à la limite des plus hautes mers sur les plages de sables grossiers et graviers, à l'emplacement du dépôt par la mer d'algues et autres débris organiques, appelés « laisses de mer ». Très peu abondante en 2021 ; 1 seul pied observé dans l'aire d'étude (plus abondante au nord)
<i>Hornungia petraea</i>	Hornungie des pierres	Régionale	Vulnérable	Non menacé	Annuelle	Espèce des pelouses des dunes fixées. Abondante en 2021 dans la dune grise, particulièrement sur les secteurs écorchés
<i>Linaria arenaria</i>	Linaire des sables	Régionale	Vulnérable	Non menacé	Annuelle	Espèces des dunes mobiles et des arrière-dunes remaniées. Très peu abondante en 2021 ; seulement une quinzaine de pieds observés
<i>Omphalodes littoralis</i>	Cynoglosse des dunes	Nationale	Non menacé	Non menacé	Annuelle	Espèce très abondante dans la dune grise
<i>Orchis anthropophora</i>	Orchis homme pendu	Régionale	Quasi-menacé	Non menacé	Vivace	Espèce des pelouses sèches et sous-bois clairs. Très peu abondante en 2021 ; une station observée en bordure de piste cyclable
<i>Pancratium maritimum</i>	Lys de mer	Régionale	Quasi-menacé	Non menacé	Vivace	Espèce des dunes semi-fixées et fixées. Relativement abondant en 2021 au nord de l'aire d'étude (une trentaine de pieds observés)
<i>Polygonum maritimum</i>	Renouée maritime	Régionale	Quasi-menacé	Non menacé	Vivace	Espèces présente depuis les laisses de mer jusqu'à la dune mobile. Elle affectionne également les secteurs perturbés (bords de chemins et de parkings). Très abondante sur l'ensemble de l'aire d'étude.

5 Eviter, Réduire, Compenser

Le rapport des effets positifs du projet par rapport aux impacts négatifs, notamment lié à la présence d'espèces floristiques protégées qui seront perturbées sur le site, est fort. En Forêt domaniale des Pays de Monts, à proximité directe du site de La Grande Côte, on retrouve 581 espèces floristiques (base de données du *Conservatoire Botanique National de Brest* et de l'ONF) dont 6 protégées au niveau national et 16 au niveau régional. Régulièrement, l'ONF mène des campagnes de restauration de dune grise en supprimant les rideaux de cyprès brise-vent. Des placettes d'observation sont ensuite positionnées pour apprécier la dynamique de végétation de la dune grise dégradée. Les résultats sont très satisfaisants puisque ce type d'actions assure la préservation et la conservation d'espèces protégées (exemple de traitement de données en annexe 1).

La séquence suivante focalise principalement sur les espèces floristiques protégées et les squamates qui pourraient pâtir des interventions, encore que la période de travaux inscrite dans le CCTP (automne/hiver) ait volontairement été désignée pour ne pas perturber ce deuxième groupe d'espèces.

5.1 Eviter

Eviter la perturbation des 5 espèces floristiques citées précédemment est à appréhender au cas par cas puisqu'elles seront touchées ou non en fonction des interventions et de leurs périmètres (comme le montre l'annexe 3). Ces perturbations seront nulles pour 2 des 5 espèces (*Orchis anthropophora*, *Crepis suffreniana*) puisqu'aucune intervention mécanique ou manuelle n'est prévue sur ces microstations. En revanche, elles pourraient être perturbantes très localement pour les 3 autres espèces (*Hornungia petraea*, *Omphalodes littoralis*, *Polygonum maritimum*) à échelle du projet) mais avec une faible pression sur les populations puisqu'impactantes sur 10% des plants d'*Omphalodes littoralis* présentes sur le site du projet, 50% des plants d'*Hornungia petraea* et 100% des plants de *Polygonum maritimum*. En effet, ces perturbations intentionnelles ne concernent que les zones de haies d'*Eleagnus* (espèce allochtone) qui seront supprimées. Il faut relativiser ces pressions puisque d'une part ces espèces sont très largement représentées et en forte abondance à l'échelle des 330 hectares de dune grise que compte le massif domaniale. Aussi, plus localement, la banque de graines présente dans le sol devrait se réveiller (comme nous l'avons déjà constaté sur d'autres projets de restauration). A noter également que ces travaux visent bien la renaturation d'un parking qui a été créé dans les années 1990 avec des matériaux agressifs pour le milieu naturel. L'implantation de routes d'accès en enrobé a très certainement eu des effets plus significatifs sur la perte de biodiversité.

5.2 Réduire

La réduction des impacts sur ces plantes est inéluctable localement, en revanche, la mise en défens des habitats d'intérêt sur lesquels nous retrouvons ces espèces est une condition impérative que l'on mettra en place afin de réduire les impacts sur les populations et les communautés. La réduction des impacts se verra dans le temps lorsque le projet de renaturation sera terminé et suivi à plus long terme. On pourra alors mesurer les effets positifs sur l'augmentation de surface de dune grise et les cortèges associés.

Les effets dérangeants de ce projet pourraient aussi toucher le cycle des espèces animales, notamment en période de reproduction. C'est pour cette raison que le calendrier des travaux prévoit des interventions entre octobre 2025 et janvier 2026, ce qui réduira inévitablement l'impact. Aussi, pour les espèces qui seraient susceptibles de fréquenter le

site pendant les travaux (amphibiens principalement), comme écrit ci-dessus dans le point 4.1, des pots lisses seront installés et relevés régulièrement afin de relâcher les individus sur des sites plus favorables, dans le cadre de la demande dérogatoire (Cerfa 13616*01)

5.3 Compenser

La perte des plantes protégées présentes sur les microstations sera compensée par :

- ✓ La poursuite des travaux de suppression des bandes de cyprès sur l'ensemble de la Forêt domaniale des Pays de Monts, de sorte à retrouver une dune grise en bon état de conservation,
- ✓ La suppression des espèces exotiques envahissantes pendant ce chantier mais également par ailleurs (l'ONF porte un plan d'actions sur toutes les forêts domaniales dont elle a la gestion),
- ✓ L'adaptation du projet ADUCHA de l'ONF sur le contexte du parking. Ce projet vise la lutte contre l'érosion dunaire en plein changement climatique. Il cible la dynamique assistée du cortège de plantes dunaires dans les zones en forte érosion en 1/récoltant des graines sur les plantes locales, 2/assistant leur germination en pépinière, 3/replantant les sujets les plus vigoureux sur des zones érodées et dépourvues de végétation. Cette assistance à la dynamique de végétation de la dune grise sera entreprise sur le site du parking,
- ✓ L'augmentation des surfaces de dune grise (+3120 m²) et de dune boisée (+2365 m²) (annexe 5),
- ✓ La déminéralisation (et donc désimperméabilisation) de plus de 5000 m² (annexe 6) avec le remplacement par un revêtement type VEGECOL (avec liant végétal),
- ✓ La réduction du nombre de stationnements pour véhicules de sorte à favoriser une mobilité durable à vélo ou à pied (annexe 7),
- ✓ La poursuite de la dynamique en faveur des inventaires naturalistes menés par l'ONF sur le secteur (et pas que).

6 CONCLUSION

Compte tenu de l'analyse globale au regard de la synthèse proportionnée à la sensibilité environnementale de la zone (parking déjà existant) susceptible d'être affectée par le projet [...] et aux incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine, le projet de renaturation du parking de La Grande Côte n'a ni d'impacts, ni d'effets dommageables significatifs sur les habitats et les espèces à statut réglementaire pour lesquels les Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et de Protection Spéciale (ZPS) avaient été désignées. Aussi, globalement, après les interventions, ce projet remplira les objectifs de trois axes principaux demandés à l'ONF dans le document d'objectifs du site FR521209 - Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts, à savoir l'organisation de l'accueil du public en milieux dunaires et forestiers domaniaux (fiche 23a), entretenir les milieux dunaires (fiche 25) et suivre et gérer *Omphalodes littoralis* et les plantes rares ou protégées des milieux dunaires et forestiers (fiche 27).

TABLE DES ANNEXES :

Annexe 1 : Traitement de données à la suite de relevés phytosociologiques avant/après travaux de restauration de dune grise

Annexe 2 : les espèces à statut réglementaire susceptibles de fréquenter le site (dossier de dérogation « espèces protégées » pour rte)

Annexe 3 : Inventaire des espèces floristiques protégées sur le site (*biotope*, 2021)

Annexe 4 : Plan cadastrale de situation

Annexe 5 : Carte représentant l'extension de dune grise et de dune boisée sur le site (Dossier de création du Maître d'œuvre *Le Vôtre*)

Annexe 6 : Bilan des surfaces désimperméabilisées (Dossier de création du Maître d'œuvre *Le Vôtre*)

Annexe 7 : Bilan des modifications des aires de stationnement (Dossier de création du Maître d'œuvre *Le Vôtre*)

Annexe 8 : Formulaire Cerfa 13617*01 – Demande de dérogation pour l'arrachage et l'enlèvement de spécimens d'espèces végétales protégées

Annexe 9 : Formulaire Cerfa 13616*01 – Demande de dérogation pour la capture ou l'enlèvement et la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées

Suivis phytosociologiques

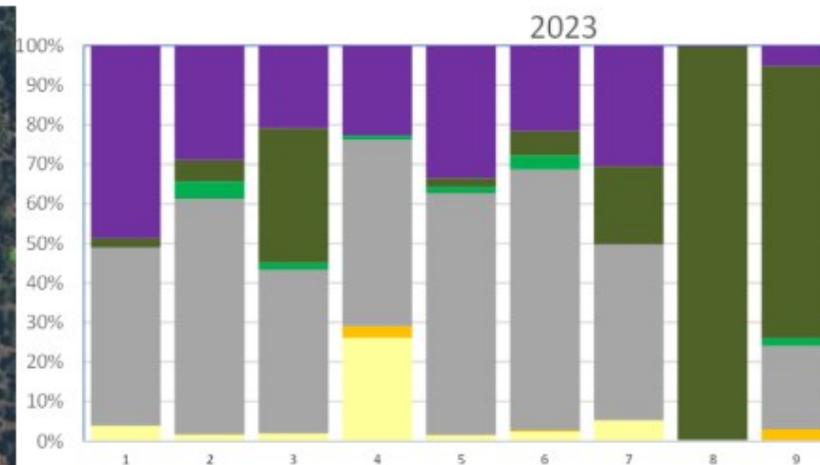
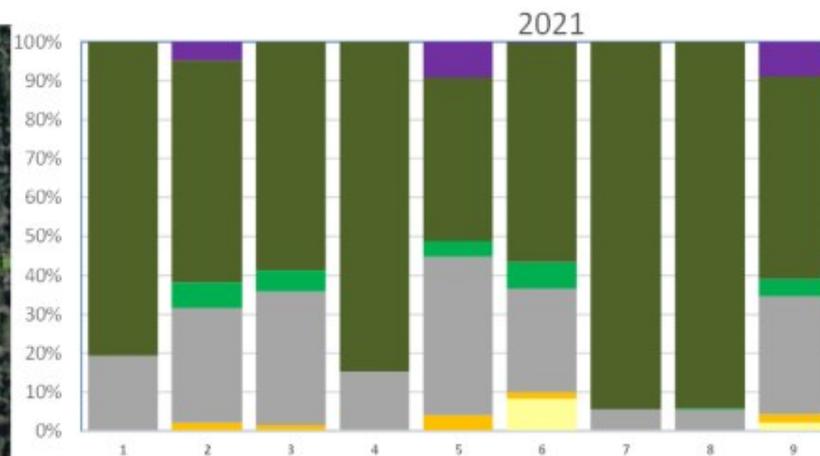


2021 : Avant les travaux

→ la végétation structurante est majoritairement forestière.

2023 : Après les travaux

→ Augmentation des espèces rudérales et retour des espèces de dune grise



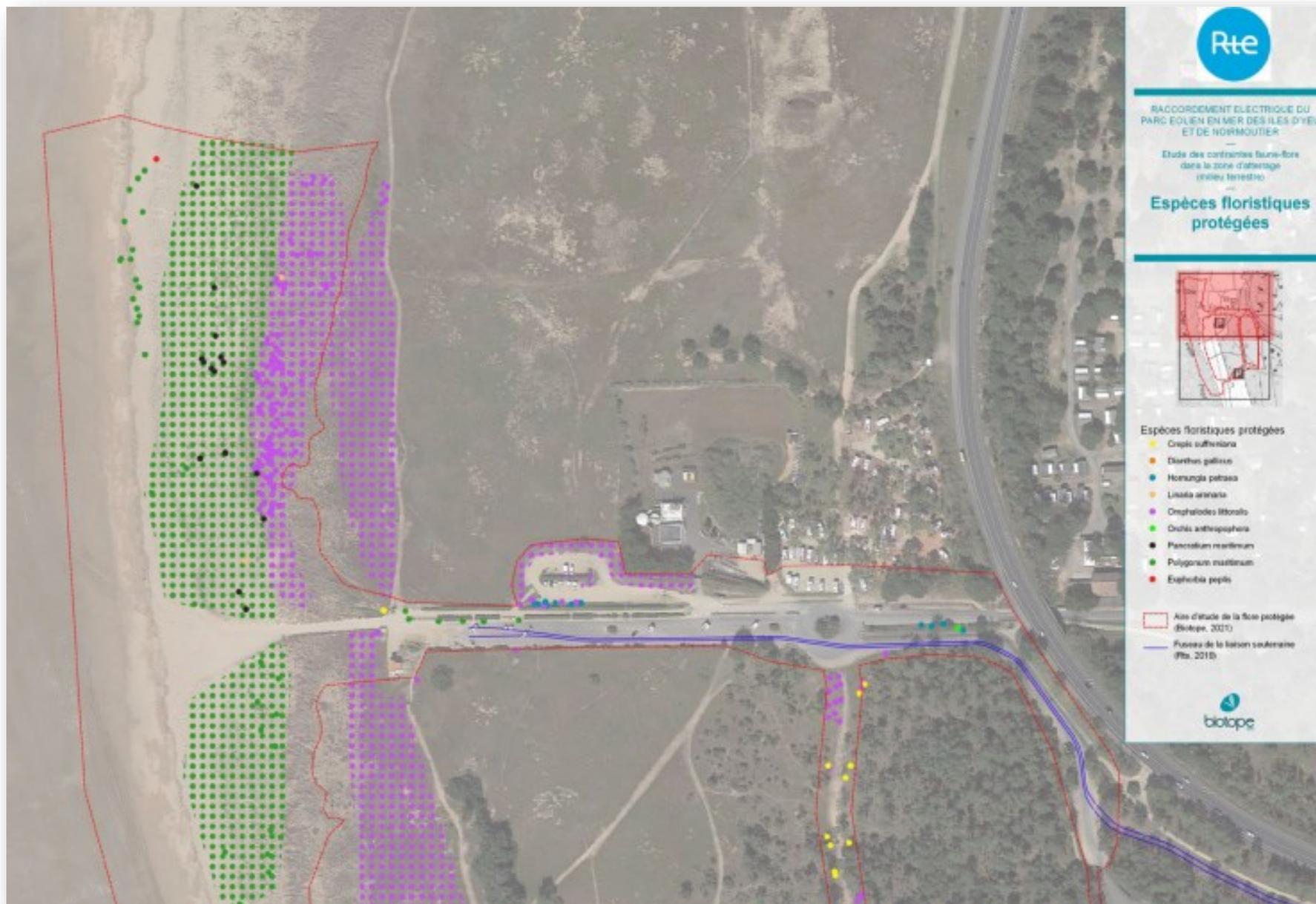
Annexe 2 : les espèces à statut réglementaire susceptibles de fréquenter le site (source : Dossier de dérogation « espèces protégées » pour RTE, dans le cadre du projet du raccordement électrique terrestre du parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier)

Groupe	Nom commun	Nom scientifique	Protection	Niveau d'enjeu	Commentaire	Mesures	Impacts résiduels					
							Destruction/Dégradation d'habitats	Phase travaux Risque destruction d'espèces	Effet barrière	Risque dérangement	Phase exploitation	Remarque
OISEAUX	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	Art.3	Fort	Nicheur possible à proximité du parking de la Grande Côte (2 contacts en 2016).	Évitement des secteurs dunaires.	Nul	Nul	Nul	Faible	Nul	Report des promeneurs sur la partie dunaire durant les travaux (risque de dérangement oiseaux de passage)
	Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>	Art.3	Moyen	Nicheur possible le long de la plage. Non recensé lors des inventaires 2017.	Cantonement des travaux au niveau de l'entrée de plage.	Nul	Nul	Nul	Faible	Nul	Report des promeneurs sur la partie dunaire durant les travaux (risque de dérangement oiseaux de passage)
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Art.3	Faible	Nicheur possible sur la dune (donnée bibliographique).	Évitement des secteurs dunaires.	Nul	Nul	Nul	Faible	Nul	Report des promeneurs sur la partie dunaire durant les travaux (risque de dérangement oiseaux de passage)
	Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	CH	Fort	Espèce menacée en France. Nicheur certain à proximité du tracé (à minima 2 sites de reproduction).	Évitement des zones de nidification et travaux hors période de reproduction (secteurs prioritaires après le 31 juillet).	Nul	Nul	Nul	Faible	Nul	Sites et période de reproduction évités
	Vanneau huppé	<i>Vanelus vanellus</i>	CH	Fort	Espèce sensible en période de reproduction. Nicheur certain à proximité du tracé sur une dizaine de sites.	Évitement des zones de nidification et travaux hors période de reproduction (secteurs prioritaires après le 31 juillet).	Nul	Nul	Nul	Faible	Nul	Sites et période de reproduction évités
	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoenicus</i>	Art.3	Fort	Espèce menacée en France. 14 contacts à proximité du tracé en période de reproduction.	Coupe des roseaux hors période de reproduction et démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Coupe de 360 ml de roselière. Période de reproduction principale évitée
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Art.3	Fort	Espèce sensible en période de reproduction (liée aux roselières). Nicheur potentiel (6 couples contactés sur l'aire d'étude éloignée en 2016 - Aucun en 2017 le long du tracé de détail).	Coupe des roseaux hors période de reproduction et démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Coupe de 360 ml de roselière. Période de reproduction principale évitée
	Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Art.3	Fort	Espèce menacée en France. Nicheur régulier dans le marais (24 contacts en 2017 le long du tracé).	Démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Impact sur les habitats rivulaires. Période de reproduction principale évitée
	Gorge bleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	Art.3	Fort	Espèce sensible en période de reproduction (liée aux roselières). Nicheur régulier dans le marais (22 contacts en 2017 le long du tracé).	Coupe des roseaux hors période de reproduction et démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Coupe de 360 ml de roselière. Période de reproduction principale évitée
	Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Art.3	Fort	Nicheur régulier dans le marais (21 contacts en 2017 le long du tracé).	Démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Impact sur les habitats rivulaires. Période de reproduction principale évitée
	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Art.3	Fort	Espèce menacée en France. Nicheur potentiel au niveau de l'aire d'étude (1 couple en 2016 sur l'aire d'étude éloignée).	Démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Impact sur les prairies humides. Période de reproduction principale évitée
	Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	CH	Moyen	Espèce sensible en période de reproduction. Nicheur certain à proximité du tracé (9 contacts en 2017).	Démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Impact sur les habitats rivulaires. Période de reproduction principale évitée
	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	CH	Moyen	Espèce sensible en période de reproduction. Nicheur certain à proximité du tracé (3 contacts en 2017).	Démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Impact sur les habitats rivulaires. Période de reproduction principale évitée
	Petit gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	Art.3	Moyen	Nicheur probable le long du tracé (1 contact en 2017).	Démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Impact sur les prairies humides. Période de reproduction principale évitée
	Tadome de belon	<i>Tadorna tadorna</i>	Art.3	Moyen	Espèce sensible en période de reproduction. Nicheur probable à proximité du tracé (2 contacts en 2017).	Démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Impact sur les habitats rivulaires. Période de reproduction principale évitée
	Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	Art.3	Moyen	Nicheur possible le long du tracé (3 contacts en 2017).	Démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Impact sur les prairies humides. Période de reproduction principale évitée
	Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	Art.3	Moyen	Nicheur possible le long du tracé (2 contacts en 2017).	Démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Impact sur les prairies humides. Période de reproduction principale évitée
	Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	CH	Moyen	Nicheur possible le long du tracé (1 contact en 2017).	Démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Impact sur les habitats rivulaires. Période de reproduction principale évitée
	Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Art.3	Moyen	Nicheur possible au sein de l'aire d'étude éloignée (2 contacts en 2016).	Démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Impact sur les habitats rivulaires. Période de reproduction principale évitée
	Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	Art.3	Moyen	Nicheur possible au sein de l'aire d'étude éloignée (donnée bibliographique).	Évitement des zones de nidification et travaux hors période de reproduction (secteurs prioritaires après le 31 juillet).	Nul	Nul	Nul	Faible	Nul	Sites et période de reproduction évités
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	CH	Moyen	Nicheur possible au sein de l'aire d'étude éloignée (donnée bibliographique).	Évitement des zones de nidification et travaux hors période de reproduction (secteurs prioritaires après le 31 juillet).	Nul	Nul	Nul	Faible	Nul	Sites et période de reproduction évités	
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	CH	Fort	Nicheur régulier le long du tracé (35 contacts en 2017).	Démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Impact sur les habitats rivulaires. Période de reproduction principale évitée	

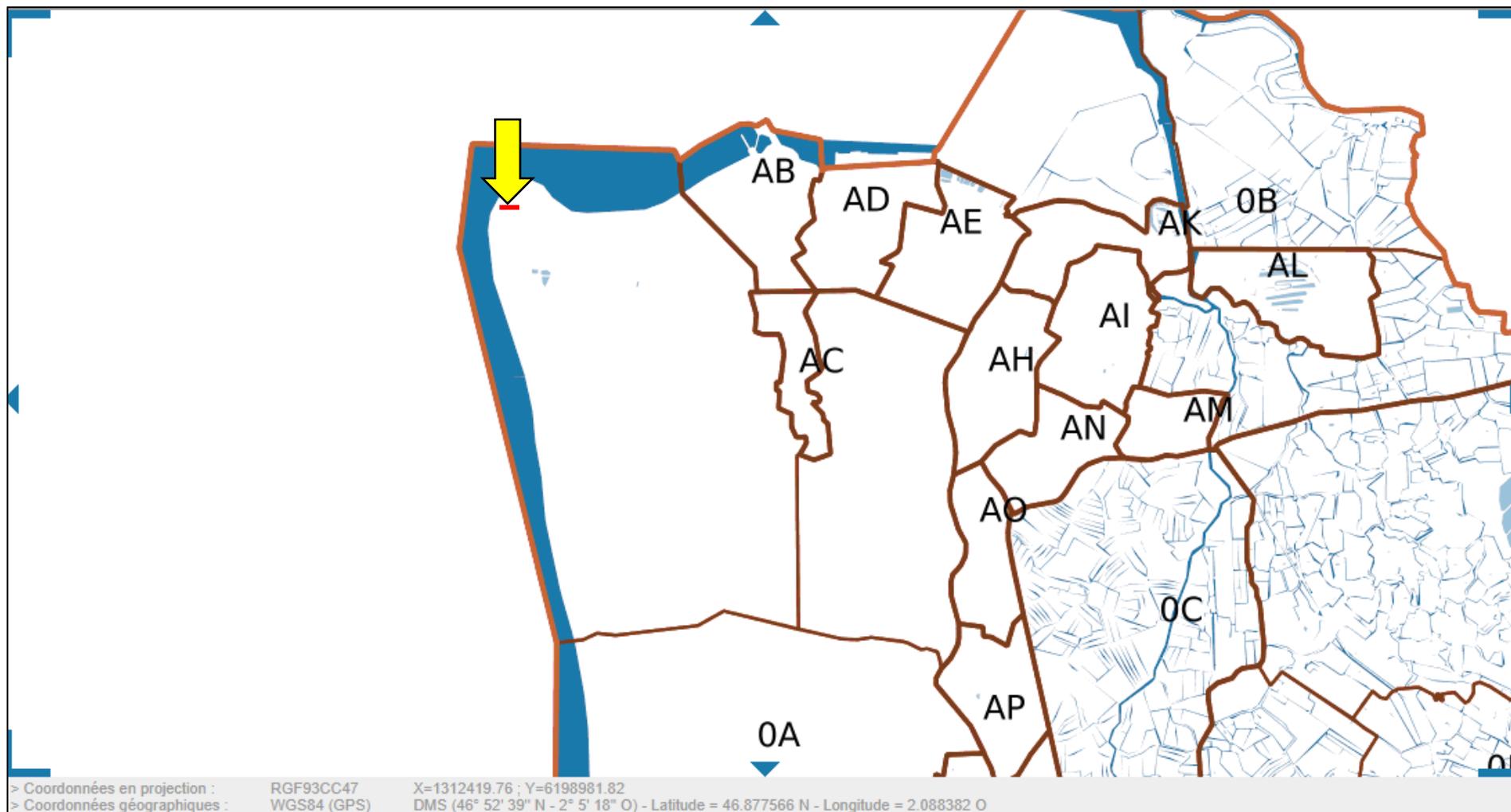
Groupe	Nom commun	Nom scientifique	Protection	Niveau d'enjeu	Commentaire	Mesures	Impacts résiduels					
							Destruction/Dégradation d'habitats	Risque destruction d'espèces	Effet barrière	Risque dérangement	Phase exploitation	Remarque
OISEAUX	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Art.3	Fort	Espèce sensible en période de reproduction. Nicheur probable le long du tracé (1 couple en 2016 et 2 en 2017).	Démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Impact sur les milieux ouverts. Période de reproduction principale évitée
	Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	Art.3	Fort	Nicheur probable le long du tracé (2 contacts en 2017).	Démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Impact sur les milieux ouverts. Période de reproduction principale évitée
	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	Art.3	Fort	Nicheur certain et régulier le long du tracé (14 contacts en 2017).	Démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Impact sur les milieux ouverts. Période de reproduction principale évitée
	Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	Art.3	Moyen	Nicheur possible le long du tracé (1 contact en 2017).	Démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Impact sur les milieux ouverts. Période de reproduction principale évitée
	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Art.3	Moyen	Nicheur possible dans le marais (donnée bibliographique).	Démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Impact sur les milieux ouverts. Période de reproduction principale évitée
	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Art.3	Fort	Nicheur probable, régulier le long du tracé (surtout secteur tranchée forestière).	Démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet. Coupe des haies hors période de reproduction.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Impact de 240 ml de haies et fourrés. Période de reproduction principale évitée
	Bouscarle de cetti	<i>Cettia cetti</i>	Art.3	Fort	Nicheur régulier le long du tracé (30 contacts en 2017).	Démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet. Coupe des haies hors période de reproduction.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Impact de 240 ml de haies et fourrés. Période de reproduction principale évitée
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Art.3	Fort	Nicheur probable assez fréquent le long du tracé (10 contacts en 2017 - Surtout le long de la tranchée forestière).	Démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet. Coupe des haies hors période de reproduction.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Impact de 240 ml de haies et fourrés. Période de reproduction principale évitée
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Art.3	Fort	Nicheur probable, régulier le long du tracé (17 contacts en 2017).	Démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet. Coupe des haies hors période de reproduction.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Impact de 240 ml de haies et fourrés. Période de reproduction principale évitée
	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	CH	Fort	Nicheur probable, régulier le long du tracé (16 contacts en 2017).	Démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet. Coupe des haies hors période de reproduction.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Impact de 240 ml de haies et fourrés. Période de reproduction principale évitée
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Art.3	Fort	Nicheur possible le long du tracé, surtout secteur tranchée dunaire (3 contacts en 2017).	Démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet. Coupe des haies hors période de reproduction.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Impact de 240 ml de haies et fourrés. Période de reproduction principale évitée
	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Art.3	Moyen	Nicheur ponctuel le long du tracé (3 contacts en 2017).	Démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet. Coupe des haies hors période de reproduction.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Impact de 240 ml de haies et fourrés. Période de reproduction principale évitée
	Fauvette de jardins	<i>Sylvia borin</i>	Art.3	Moyen	Nicheur possible le long du tracé (1 contact en 2017).	Démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet. Coupe des haies hors période de reproduction.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Impact de 240 ml de haies et fourrés. Période de reproduction principale évitée
	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Art.3	Moyen	Nicheur possible le long du tracé (2 contacts en 2017).	Démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet. Coupe des haies hors période de reproduction.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Impact de 240 ml de haies et fourrés. Période de reproduction principale évitée
	Serin ciné	<i>Serinus serinus</i>	Art.3	Moyen	Nicheur possible le long du tracé (3 contacts en 2017).	Démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet. Coupe des haies hors période de reproduction.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Impact de 240 ml de haies et fourrés. Période de reproduction principale évitée
	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Art.3	Moyen	Nicheur possible le long du tracé (2 contacts en 2017).	Démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet. Coupe des haies hors période de reproduction.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Impact de 240 ml de haies et fourrés. Période de reproduction principale évitée
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Art.3	Faible	Nicheur certain au niveau de l'aire d'étude éloignée (uniquement en chasse le long du tracé).	Évitement des sites de nidification (bâti).	Nul	Nul	Nul	Faible	Nul	Sites et période de reproduction évités
	Mésange noire	<i>Parus ater</i>	Art.3	Faible	Nicheur au niveau de la forêt de Monts (donnée bibliographique).	Démarrage travaux après le 1 ^{er} juillet. Coupe des haies hors période de reproduction.	Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Impact de 240 ml de haies et fourrés. Période de reproduction principale évitée
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Art.3	Faible	Nicheur au niveau de la forêt de Monts (donnée bibliographique).	Évitement des sites de nidification (forêt).	Nul	Nul	Nul	Faible	Nul	Sites et période de reproduction évités
	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Art.3	Moyen	Nicheur au niveau de la forêt de Monts, y compris au niveau de la tranchée forestière (9 contacts en 2016 au sein de l'aire d'étude éloignée).	Évitement des sites de nidification et travaux hors période de reproduction (automne / hiver).	Nul	Nul	Nul	Faible	Nul	Sites et période de reproduction évités
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Art.3	Faible	Nicheur au niveau de la forêt de Monts (donnée bibliographique).	Évitement des sites de nidification et travaux hors période de reproduction (automne / hiver).	Nul	Nul	Nul	Faible	Nul	Sites et période de reproduction évités	
Circaète jean le blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Art.3	Faible	Nicheur au niveau de la forêt de Monts (donnée bibliographique).	Évitement des sites de nidification et travaux hors période de reproduction (automne / hiver).	Nul	Nul	Nul	Faible	Nul	Sites et période de reproduction évités	
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Art.3	Faible	Nicheur dans les environs du projet (2 héronnières connues).	Évitement des sites de nidification et travaux hors période de reproduction (automne / hiver).	Nul	Nul	Nul	Faible	Nul	Sites et période de reproduction évités	
Héron garde-Bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	Art.3	Faible	Nicheur dans les environs du projet (2 héronnières connues).	Évitement des sites de nidification et travaux hors période de reproduction (automne / hiver).	Nul	Nul	Nul	Faible	Nul	Sites et période de reproduction évités	

Groupe	Nom commun	Nom scientifique	Protection	Niveau d'enjeu	Commentaire	Mesures	Impacts résiduels					
							Destruction/Dégradation d'habitats	Phase travaux Risque destruction d'espèces	Effet barrière	Risque dérangement	Phase exploitation	Remarque
AMPHIBIENS	Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	Art. 3	Fort	Espèce à priorité régionale élevée, présente çà et là le long du tracé (5 contacts nocturnes en 2017).	Évitement des mares et dépressions. Protection de la tranchée la nuit à proximité des mares.	Faible	Faible	Faible	Faible	Nul	Sites et période de reproduction évités. Présence potentielle d'individus en phase terrestre et/ou en déplacement nocturne (effet barrière).
	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Art. 2	Fort	Espèce non prioritaire au niveau régionale, dont les populations restent mal connues. Présence d'un site de reproduction important à proximité du tracé (route de Soullans).	Évitement des mares et dépressions. Protection de la tranchée la nuit à proximité des mares. Accompagnement entreprise à proximité du site de reproduction de la route de Soullans.	Nul	Faible	Faible	Faible	Nul	Sites et période de reproduction évités. Présence potentielle d'individus en phase terrestre et/ou en déplacement nocturne (effet barrière).
	Rainette arboricole	<i>Hyla arborea</i>	Art. 2	Moyen	Espèce non prioritaire au niveau régional. Présence ponctuelle dans le marais, souvent aux abords des habitations (secteurs plus arborés).	Évitement des mares et dépressions. Protection de la tranchée la nuit à proximité des mares.	Nul	Faible	Faible	Faible	Nul	Sites et période de reproduction évités. Présence potentielle d'individus en phase terrestre et/ou en déplacement nocturne (effet barrière).
	Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	Art. 3	Faible	Espèce à priorité faible au niveau régionale, Très présente dans les mares dunaires.	Évitement des mares et dépressions. Protection de la tranchée la nuit à proximité des mares.	Nul	Faible	Faible	Faible	Nul	Sites et période de reproduction évités. Présence potentielle d'individus en phase terrestre et/ou en déplacement nocturne (effet barrière).
	Crapaud commun/épineux	<i>Bufo spinosus</i>	Art. 3	Faible	Espèce non prioritaire, présente dans les mares dunaires et certains secteurs du marais (zone de la Mie-Câline).	Évitement des mares et dépressions. Protection de la tranchée la nuit à proximité des mares.	Nul	Faible	Faible	Faible	Nul	Sites et période de reproduction évités. Présence potentielle d'individus en phase terrestre et/ou en déplacement nocturne (effet barrière).
	Grenouille verte/rieuse	<i>Pelophylax sp.</i>	Art. 5	Faible	Groupe d'espèces non prioritaire, présent partout dans le marais (réseau de fossés et de mares).	Évitement des mares et dépressions. Protection de la tranchée la nuit à proximité des mares.	Faible	Faible	Faible	Faible	Nul	Période de reproduction évitée. Présence potentielle d'individus dans les fossés et/ou en déplacement nocturne (effet barrière).
REPTILES	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Art. 2	Moyen	Espèce non prioritaire, très présente sur le secteur dunaire. Plus ponctuel ailleurs.	Évitement des lisières les plus fréquentées.	Faible	Faible	Nul	Faible	Nul	Sites et période de reproduction évités. Présence potentielle d'individus le long du tracé (surtout partie tranchée forestière).
	Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	Art. 2	Moyen	Espèce non prioritaire, présente au niveau de la forêt dunaire.	Évitement des lisières les plus fréquentées.	Faible	Faible	Nul	Faible	Nul	Sites et période de reproduction évités. Présence potentielle d'individus le long du tracé (surtout partie tranchée forestière).
	Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	Art. 3	Moyen	Espèce non prioritaire, observée à une seule reprise en forêt des Pays de Monts (inventaire de 2017). Répartition mal connue.	Évitement des lisières potentiellement les plus fréquentées.	Faible	Faible	Nul	Faible	Nul	Sites et période de reproduction évités. Présence potentielle d'individus le long du tracé.
	Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	Art. 3	Moyen	Espèce non prioritaire, observée à une seule reprise en forêt des Pays de Monts (inventaire de 2016). Répartition mal connue.	Évitement des lisières potentiellement les plus fréquentées.	Faible	Faible	Nul	Faible	Nul	Sites et période de reproduction évités. Présence potentielle d'individus le long du tracé.
	Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	Art. 2	Moyen	Espèce non prioritaire, observée çà et là dans le marais et près des mares dunaires. Répartition mal connue.	Évitement des lisières potentiellement les plus fréquentées.	Faible	Faible	Nul	Faible	Nul	Sites et période de reproduction évités. Présence potentielle d'individus le long du tracé.
	Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	Art. 4	Fort	Espèce à priorité élevé en Pays de la Loire, présente ponctuellement au niveau de la tranchée forestière. Répartition mal connue.	Évitement des lisières potentiellement les plus fréquentées.	Faible	Faible	Nul	Faible	Nul	Sites et période de reproduction évités. Présence potentielle d'individus le long du tracé (surtout partie tranchée forestière).
POISSONS	Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	Art. 1	Faible	Espèce surtout connue dans le nord du marais Breton.	Emprise chantier limitée. Rêche de sauvegarde.	Faible	Faible	Faible	Faible	Nul	Impact lors assèchement temporaire fossés. Reconstruction à l'identique après travaux.
	Brochet	<i>Esox lucius</i>	Art. 1	Moyen	Espèce potentielle au sein de l'aire d'étude.	Emprise chantier limitée. Rêche de sauvegarde.	Faible	Faible	Faible	Faible	Nul	Impact lors assèchement temporaire fossés. Reconstruction à l'identique après travaux.
	Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>	-	Moyen	Espèce présente au sein de l'aire d'étude.	Emprise chantier limitée. Rêche de sauvegarde.	Faible	Faible	Faible	Faible	Nul	Impact lors assèchement temporaire fossés. Reconstruction à l'identique après travaux.

Annexe 3 : Inventaire des espèces floristiques protégées sur le site (biotope, 2021)



Annexe 4 : Plan cadastrale



Annexe 5: Carte représentant l'extension de dune grise et de dune boisée sur le site

Bilan

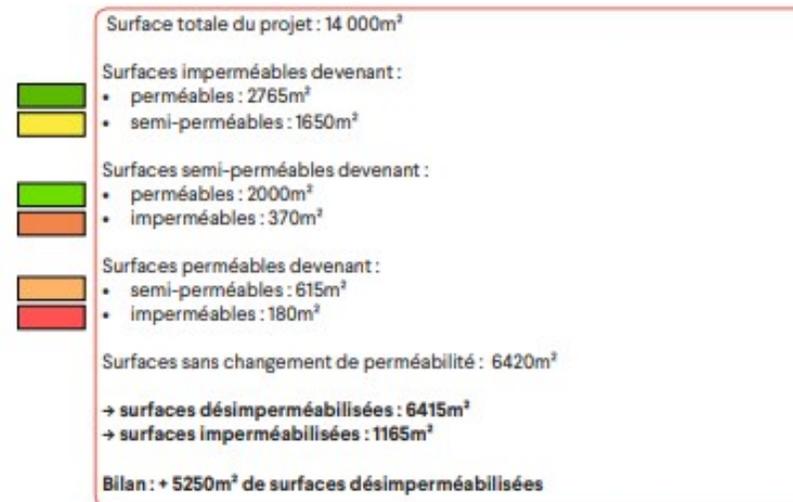
Dune grise / Dune boisée

- Extension de la dune grise : 3120m²
- Extension de la dune boisée : 2365m²



Bilan

Surfaces désimperméabilisées



Annexe 7 : Bilan des modifications des aires de stationnement

Bilan Stationnements

Existant



NOMBRE DE STATIONNEMENTS

- Rte GC - Ouest RD38 : **160 places**
- Nota : du fait des stationnements des camping-cars (un camping-car occupant 4 places), le nombre de stationnements réels est de 110/130 places.*

Projet



NOMBRE DE STATIONNEMENTS

- Rte GC - Ouest RD38 : **85 places**

RENATURATION DU PARKING DE LA GRANDE CÔTE À LA BARRE-DE-MONTS

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes Océan Monts de Monts

Maîtrise d'œuvre : Le Vitre Paysage Urbanisme - OCE Environnement - Ingénierie VRD et Environnement

Nota : le décompte est fait selon un stationnement rationalisé, ce qui n'est souvent pas le cas en l'absence de marquage des places.

Document en cours

Phase : APO
Indice : A
Date : 09/09/2024

Annexe 8: Formulaire Cerfa 13617*01 – Demande de dérogation pour l'arrachage et l'enlèvement de spécimens d'espèces végétales protégées



N° 13 617*01

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA COUPE* L'ARRACHAGE*
 LA CUEILLETTE* L'ENLÈVEMENT*

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : OFFICE NATIONAL DES FORETS.....
 ou Dénomination (pour les personnes morales) :
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Nicolas JANNAULT.....
 Adresse : N° ..15..... Rue ..Boulevard Léon BUREAU.....
 Commune NANTES cedex 2.....
 Code postal ..44262.....
 Nature des activités : SERVICE DE SOUTIEN A L'EXPLOITATION FORESTIERE.....
 Qualification : Directeur de l'AGENCE TERRITORIALE ONF PAYS DE LA LOIRE.....

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité (1)	Description (2)
B1 Polygonum maritimum	6	Toute la plante
B2 Omphalodes littoralis	5	Toute la plante
B3 Hornungia petraea	5	Toute la plante
B4		
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens
 (2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude phytoécologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Projet de renaturation d'un parking en supprimant les espèces allochtones, en déminéralisant le site et en remplaçant une partie du stationnement dédié initialement aux automobiles par des parkings vélos. Aussi, il est prévu une mise en défens des habitats de zone grise principalement par une canalisation du public.....
 Suite sur papier libre

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période :
 ou la date : du mois d'octobre 2025 à janvier 2026.....

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION *

Arrachage ou enlèvement définitif Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :
avec l'excès de terre, laissé sur place (banque de graines possible)

Arrachage ou enlèvement temporaire avec réimplantation sur place
avec réimplantation différée

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation :

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation :

Suite sur papier libre

E1. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLÈVEMENT

Préciser les techniques : Les haies d'Elaeagnus supprimées seront extraites à la pelle, en revanche la terre ne bougera pas du site
Les plantes seront laissées sur place mais n'auront que très peu de chance de survivre à l'intervention

Suite sur papier libre

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie végétale Préciser :

Formation continue en biologie végétale Préciser :

Autre formation Préciser : Entrepreneur de travaux accompagné par des experts naturalistes
de l'Office National des Forêts et de la Communauté de Communes

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Pays de la Loire

Départements : Vendée

Cantons : Saint Jean de Monts

Communes : La Barre de Monts

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Réimplantation des spécimens enlevés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Tout est décrit dans le dossier complémentaire au formulaire "Evaluation d'incidences et dérogation espèces protégées"

- Suivis phytocologiques à échelle des 330 hectares de dune grise

- Travaux de restauration de dune grise menés par ailleurs

- L'espace du projet sera végétalisé, mise en défens, avec un gain de surface de dune grise et de dune boisée

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Procès verbal de réception de chantier à la suite d'une visite avec
les Maîtres d'ouvrages et Maîtres d'œuvres

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à NANTES

le 23 octobre 2024

Votre signature



Annexe 9: Formulaire Cerfa 13616*01 – Demande de dérogation pour la capture ou l'enlèvement et la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : OFFICE NATIONAL DES FORETS
 ou Dénomination (pour les personnes morales) :
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Nicolas JANNAULT
 Adresse : N° 15 Rue Boulevard Léon BUREAU
 Commune NANTES cedex 2
 Code postal 44262
 Nature des activités : SERVICE DE SOUTIEN A L'EXPLOITATION FORESTIERE
 Qualification : Directeur de l'AGENCE TERRITORIALE ONF PAYS DE LA LOIRE

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Lacerta bilineata Lézard vert		Les espèces citées ici sont celles pour lesquelles les enjeux sont le plus fort. Le dossier joint cite l'ensemble des espèces présentes sur les sites d'intérêt communautaire mais il est très peu probable de contacter ces espèces sur la zone du projet (parking). D'autant plus à la période de travaux indiquée.
B2 Pelodytes punctatus Pélodyte ponctué		
B3 Pelobates cultripes Pélobate cultripède		
B4 Timon lepidus Lézard ocellé		
B5 Vipera aspis Vipère aspic		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Projet de renaturation d'un parking (voir dossier joint)
 Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
 Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :
 Les animaux éventuels, s'ils sont récoltés dans le dispositif d'évitement, seront rapidement relâchés en milieu favorable

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : ... Relâcher aussitôt ou après capture, en milieu... naturels et/ou proche des stations connues favorables (mares forestières, gîtes naturels)

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec époussette Préciser : Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser : pots lisses puis dépôt en milieu naturel sans toucher les individus

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

NEANT

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : La mise en route du chantier et l'utilisa-

tion d'engins de chantier sont des types d'effarouchement

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : Entrepreneur de travaux accompagné par des experts naturalistes

de l'Office National des Forêts et de la Communauté de Communes

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Automne.2025/hiver.2026

ou la date : du mois d'octobre 2025 au mois de janvier 2026

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Pays de la Loire

Départements : Vendée

Cantons : Saint-Jean-de-Monts

Communes : La Barre-de-Monts

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population

de l'espèce concernée : Des mares forestières sont régulièrement entretenues pour garantir les conditions propices au cycle des

espèces, ainsi qu'une offre de gîte conséquente. Mesures = mises en défens des habitats d'intérêt

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Procès verbal de réception de chantier à la suite d'une visite avec les Maîtres d'ouvrages et Maîtres d'œuvres

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à NANTES

le 23 octobre 2024

Votre signature







Réf : OEB5.23.1393
Dossier suivi par : A. JOSSE

MAITRE D'OUVRAGE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
OCEAN-MARAIS DE MONTS
46, Place de la Paix CS 10721
85160 SAINT-JEAN-DE-MONTS
Tel : 02.51.58.07.89

www.be-oce.fr

Notice VRD Avant-Projet Définitif

AMENAGEMENT DU PARKING
DE LA GRANDE COTE

ROUTE DE LA GRANDE COTE
85 550 LA BARRE-DE-MONTS

Edition : 23/09/2024

OCE
12, place Galilée - 85300 CHALLANS
Tel. +33 (0)2 51 35 63 79 • contact@be-oce.fr

SARL au capital de 50 000 € - SIRET : 409 001 153 00025
OCE est un bureau d'études du groupe Novam Ingénierie



AMENAGEMENT DU PARKING DE LA GRANDE COTE
LA BARRE-DE-MONTS

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
INSTALLATIONS ET TRAVAUX SUR LES EXISTANTS.....	3
PLUVIAL.....	3
DECAPAGES, TERRASSEMENTS ET STRUCTURES.....	4
AMENAGEMENTS ET REVETEMENTS.....	4

OCE
12, place Galilée - 85300 CHALLANS
Tel. +33 (0)2 51 35 63 79 - E-mail : contact@be-oce.fr

INSTALLATIONS ET TRAVAUX SUR LES EXISTANTS

Prise en possession du terrain comprenant l'état des lieux du site.

Aménagement de l'accès de chantier avec la préparation des installations de chantier comprenant raccordements provisoires.

Implantation et piquetage des travaux.

Entretien des voiries et maintien de la propreté durant les travaux.

Dépose d'émouvements sur l'emprise du site avant travaux :

- Effacement signalisation horizontale.
- Dépose de bordure béton - évacuation.
- Dépose de bloc pierre pour limiter les accès - évacuation.
- Dépose de ganivelles - évacuation voire récupération.
- Dépose de panneau de signalisation - évacuation voire récupération avec poteau bois.
- Dépose lisses en bois - évacuation voire récupération.
- Dépose de potelets bois - évacuation en décharge agréée.
- Dépose de panneau d'information - récupération ONF et repose de signalétique par ONF.
- Déplacement des bornes déchets - à la charge de la MOA.
- Dépose de barrière bois - évacuation voire récupération.
- Dépose de portique bois - récupération ONF ou réutilisation.
- Dépose de clôture légère - récupération ONF ou réutilisation.
- Bordurette potelet bois massif - récupération ONF ou réutilisation.
- Démolition soutènement palissade sous pont - évacuation voire récupération.
- Dépose de bordure bois parking - évacuation.
- Enlèvement de haie / végétaux - à la pince - évacuation.

Dépose, protection et travaux sur les réseaux de l'emprise du site :

- Protection d'ouvrage béton AEP.
- Mise à niveau tampons.
- Suppression regard EP avaloir pour décalage.
- Reprise regard en avaloir EP.
- Chambre de tirage ou compteur AEP à déplacer ponctuellement car entre deux revêtements.
- Protection bouche à clé.
- Suppression regard AEP de fontaine.
- Protection poteau téléphonique.
- Poteau téléphonique à reprendre (nivellement) - par le SYDEV.
- Gaines télécom apparentes à habiller en pied du poteau.
- Protection panneau présence de réseaux enterrés (RTE).

PLUVIAL

- Orientation des pluvielles par les pentes des revêtements sur des espaces en creux.
- Les liaisons entre espaces en creux sont constituées de canalisations ponctuelles en PVC CR8, de caniveaux grille en traversée de cheminements.

DECAPAGES, TERRASSEMENTS ET STRUCTURES

En termes de « décapages » des structures existantes, il est prévu :

- Le rabotage de surface des enrobés (hypothèse 5 cm) pour mise à niveau.
- La purge de structure existante des zones en bicouche / enrobés lorsque il y a une reprise de structure complète (hypothèse 15 cm à confirmer par étude géotechnique). Avec récupération de cette structure empierrée (épaisseur donc défavorable).
- La purge surfacique sur 12 cm des surfaces ensablées.
- Le décapage de terre sableuse, « végétale » de surface sur 10 cm de la dune boisée (épaisseur à confirmer par étude géotechnique).
- Le décapage de sable avec graines sur 15 cm de la dune grise (suivant donnée de l'ONF).
- La récupération de la première couche de sable avec graines sous structure / empierrement (suivant donnée de l'ONF).

Pour les nivellements et mises à niveau, il est prévu :

- Déblais du site pour mise à niveau sous les structures complètes avec évacuation des excédents.
- Mise en remblais pour mise à niveau avec déblais du site (hors structures).
- Remblais en matériaux issus des structures en place (sous structures).
- Structure de voiries en GNT avec récupération des structures en place.
- Structure de voiries en GNT par apport de carrière complémentaire en GNT B 0/63.
- Structure en terre-pierre avec matériaux du site 60% terre + 40 % empierrement.
- Structure de voiries en GNT par apport de carrière couche de base 0/31,5 ou rattrapage.
- Remise en œuvre de sable avec graines issues du site en zone de dune grise.
- Si sable avec graines complémentaire à répartir en modelés.
- Remise en œuvre de terre sableuse issue du site en zone de dune boisée.
- Apport complémentaire de terre type terre sableuse du site pour EV dune boisée.

AMENAGEMENTS ET REVETEMENTS

L'entreprise titulaire devra réaliser une planche d'échantillonnage. Celle-ci permettra de valider le produit, l'épaisseur, la couleur, la granulométrie et la finition. De plus l'échantillon devra permettre d'apprécier les reprises. Les planches d'échantillons auront une dimension minimum de 4 m².

Murets de soutènements à prévoir au droit des modifications importantes de nivellement (proximité du pont).

La portance des empierrements sera contrôlée avec objectif PF2, portance EV2 > 50 MPa.

Finitions en enrobé / enrobé grenailé : Sur base de trafic t4 en cours de dimensionnement à l'étude géotechnique. Structure de chaussée en GNT B 0/31,5 + GB0/14 sur + BBSG 0/10.

Grenailage de la surface prévue en BBSG 0/10 sur 6cm d'épaisseur.

Revêtement sablé conforme aux préconisations ONF à savoir : base en GBT 0/31,5 + sable 0/6 de RAL 1013 (type carrière SEDEP de Rouans à confirmer).

Panneaux de signalisation routière avec poteaux bois (hors signalétique à la charge ONF).